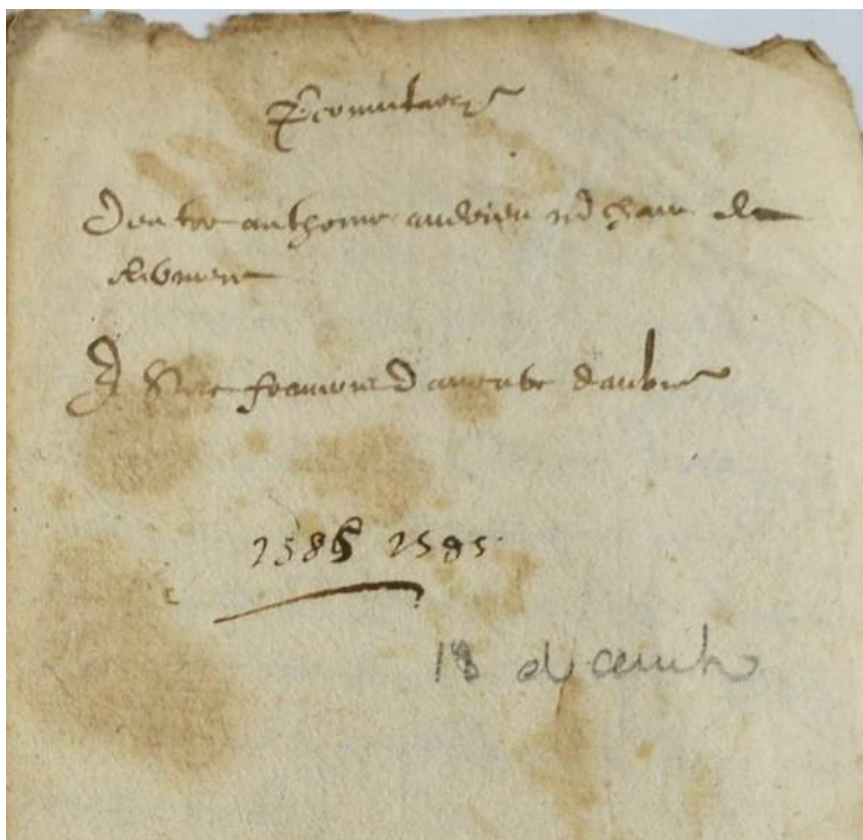


Actes notariés

## Echanges ou permutations De 1585 à 1600



## Echanges ou Permutations de 1585 à 1600

**Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des échanges ou permutations qui ont été passés entre Aubiérais ou autres par devant maître Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, de 1586 à 1600.**

**Les textes ne sont pas toujours présentés dans leur transcription intégrale, mais l'essentiel des données et des personnes présentes et/ou concernées par ces actes est soumis à votre connaissance.**

*Vous lirez avec intérêt « Quartiers et Maisons » sur ce blogue  
Sommaire des titres, page 44*

### 1585-12-18\_Permutation entre Anthoine Andrieu et François Daurière (Résumé)

**Permutation du 18 décembre 1585** entre Anthoine Andrieu, marchand de Clermont, et François Daurière, marchand d'Aubière. Ledit Andrieu baille une terre d'une éminée <sup>1</sup>, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Brèche sine de las Faissas <sup>2</sup>, jouxte la terre dudit Daurière de deux parties, la terre de Jehan Deperes, et la voye commune ; en échange d'une vigne d'une œuvre et demie <sup>3</sup>, située dans ladite justice et au terroir de las Faissas sine de Rochegegens <sup>4</sup>, faisant deux casseaux, l'un jouxte la vigne de Martin Bourcheix drivon, la vigne des hoirs <sup>5</sup> d'Audebert Dégironde, et un chemin commun, l'autre jouxte la vigne des hoirs dudit Dégironde, la vigne de Pierre Aubeny par sa femme, et la vigne de Michelle Tailhandier, veuve de feu François Dautour... Témoins : M<sup>e</sup> Jacques Dumolin, greffier d'Aubière, M<sup>re</sup> Jehan Vedel, prêtre dudit lieu, qui ont signé avec les parties (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire à Aubière, 5 E 44 0 <sup>6</sup> - A.D. 63). [Acte trouvé en 1595 aux AD 63.]

### 1586-01-12\_Echange entre François Gioux et Guillaume Estien (Résumé)

**Echange du 12 janvier 1586** entre François Gioux, laboureur d'Aubière, et Guillaume Estien, laboureur dudit lieu.

Ledit Gioux a baillé audit Estien les maison, cuvage et courtil <sup>7</sup> joignant ensemble avec la cave enterrée, avec leurs autres aises et appartenances quelconques, situés hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, joignant la voye commune de midi <sup>8</sup>, la maison d'Anthoine Gilbert et Michel Pérol, un passage entre deux d'autre, la grange de Barthélemy Reddon d'autre, et la grange de Martin Bourcheix drivon d'autre partie, au cens de cinq deniers tournois dus à Monseigneur d'Aubière ; en échange, ledit Estien a baillé audit Gioux

---

<sup>1</sup> - Eminée : ou émine. Théoriquement, l'émine est une mesure de capacité, et l'éminée une mesure de superficie. En fait, les deux termes se confondent souvent, selon les régions, comme se confondent coupe et coupée, boisseau et boisselée, carton et cartonée (parfois écrit quartonée), setier et setérée, etc. L'émine valait, selon les régions, entre 15 et 500 litres de grains ; pour le vin, l'émine valait entre 13 et 20 litres. L'éminée valait entre 5 et 18 ares. En Basse-Auvergne, l'éminée valait 2 quartelées ou 4 cartonées, ou 16 coupées (20 ares).

<sup>2</sup> - Las Faissas : terroir. On trouve aussi las Foissas ou Fouessas. On dit aujourd'hui les Foisses.

<sup>3</sup> - Œuvre : souvent écrit heuvre, ancienne mesure de superficie. En Basse-Auvergne, elle valait environ 400 m<sup>2</sup>. Elle était utilisée surtout pour la vigne.

<sup>4</sup> - Rochegegens : terroir au nord de las Faissas.

<sup>5</sup> - Hoirs : héritiers.

<sup>6</sup> - Référence 5 E 44 0 : Cet acte, trouvé en 1595 dans les liasses du notaire Guillaume Aubeny, n'avait pas de référence aussi lui ai-je donné celle-ci par défaut, puisque l'année suivante, 1586, porte la référence 5 E 44 1.

<sup>7</sup> - Courtil : cour ou parcelle close où s'ébattent les volailles et autres bétails, le plus souvent accolée à la maison ou à une grange.

<sup>8</sup> - Midi : généralement les parcelles ou les bâtiments sont confinés des quatre points cardinaux. Midi signifie le sud ; bize ou septentrion : le nord ; orient, jour ou levant : l'est et l'occident, nuit ou le couchant : l'ouest.

une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, jouxte la vigne de Jacmet Vaissair d'une part, lecdict commun d'autre à jour, la vigne des hoirs de feu Michel Mallet la treilhe d'autre, la vigne d'Anthoine Bourcheix par sa femme d'autre partie, plus une plus-value de la somme de six écus sol trente sols... Témoins : François Chossidon d'Aubièrre et Anthoine Vaux, sergent dudit lieu, soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 1 – A.D. 63) [2 docs].

### 1586-02-03\_Permutation entre Jehan Tailhandier et François Obby (Résumé)

**Permutation du 3 février 1586** entre Jehan Tailhandier, marchand de Clermont et François Obby, laboureur d'Aubièrre. Ledit Obby a baillé audit Tailhandier une vigne de trois œuvres, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de Mallemousche, jouxte la vigne dudit Tailhandier de deux parties à nuit et midy, lecdict commun de deux autres parties de traverse et midy, la vigne des hoirs de feu Ollivier Aubeny d'autre, la vigne de sieur Blaize Tailhandier d'autre, la vigne de Jacques Viallevaux par sa femme d'autre partie, aux cens et charges accoutumés ; et, en échange, ledit Tailhandier a baillé audit Obby une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice de Clermont et au terroir de Landet, jouxte la vigne de Jehan Deperes d'une part, la vigne de feu Jehan Bourcheix d'autre, la vigne de M<sup>e</sup> François Blau d'autre, la vigne d'Annet Tailhandier d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques ; plus une autre vigne de deux œuvres et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, joignant la vigne de Blaize Esclany et Guillaume Noellet par sa femme d'une part à jour, la vigne de Guillaume Vaissas d'autre, la vigne de Joseph Girard de Clermont, par lui acquise par ... .. des biens de feu Martin Bourcheix d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Et comme la vigne baillée par ledit Obby audit Tailhandier est de plus grande valeur, une plus-value de la somme de onze escus sol a été payée par ledit Tailhandier audit Obby... Fait à Aubièrre en la maison dudit Tailhandier soussigné, en présence d'Anthoine Esclany soussigné, Guillaume et Pierre Dégironde, laboureurs dudit lieu, le troisième jour de février mil cinq cent quatre six après midy. (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 1 - A.D. 63).

### Permutation du 3 février 1586 (autre) (Résumé)

**Permutation du 3 février 1586** entre Jehan Tailhandier, marchand de Clermont, et François Obby, laboureur d'Aubièrre. Ledit Tailhandier a baillé audit Obby une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice de Clermont et au terroir de Landet, confine à la vigne de Jehan Deperes d'une part, la vigne des hoirs de feu Jehan Bourcheix d'autre, la vigne de M<sup>e</sup> François Blau d'autre, et la vigne d'Annet Tailhandier d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques ; plus une autre vigne de deux œuvres et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, joignant la vigne de Blaize Esclany et Guillaume Noellet par sa femme d'une part à jour, la vigne de Guillaume Vaissair d'autre, la vigne de Joseph Girard de Clermont, par lui acquise par ... .. des biens de feu Martin Bourcheix d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Ledit Obby a baillé en échange audit Tailhandier une vigne de trois œuvres située dans la justice dudit Aubièrre, au terroir de Mallemouche, jouxte la vigne dudit Tailhandier de deux parties à nuit et midi, et d'autres deux parties de traverse et midi, la vigne des hoirs de feu Ollivier Aubeny d'autre, la vigne de sieur Blaize Tailhandier d'autre, et la vigne de Jacques Viallevaux par sa femme d'autre partie, aux cens et charges accoutumés et quitte d'arrérages jusque huy... Une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice de Clermont et au terroir de Landet, jouxte la vigne de Jehan Deperes d'une part, la vigne de feu Jehan Bourcheix d'autre, la vigne de M<sup>e</sup> François Blau d'autre, la vigne d'Annet Tailhandier d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques ; plus une autre vigne de deux œuvres et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, joignant la vigne de Blaize Esclany et Guillaume Noellet par

sa femme d'une part à jour, la vigne de Guillaume Vaissas d'autre, la vigne de Joseph Girard de Clermont, par lui acquise par ... .. des biens de feu Martin Bourcheix d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Et comme la vigne baillée par ledit Obby audit Tailhandier est de plus grande valeur, une plus-value de la somme de onze escus sol a été payée par ledit Tailhandier audit Obby... ..

Fait à Aubière en la maison dudit Tailhandier soussigné, en présence d'Anthoine Esclany soussigné, Guillaume père Dégironde, laboureurs dudit lieu, qui a dit ne savoir signer, le troisième jour de février mil cinq cent quatre six après midy.

Et au cas où ledit Obby serait inquiété à l'avenir par Jehan Gioux pour raison de ladite vigne par lui baillée audit Tailhandier, ou de partie dudit, et au cas où ledit Tailhandier a promis et ou tenu ... .. dudit Obby... (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 - A.D. 63).

### 1586-02-25\_Permutation entre Pierre Dumolin et Guillaume Vaury (Résumé)

**Permutation du 25 février 1586** entre Pierre Dumolin, hoste d'Aubière, et Guillaume Vaury, maçon, et Anna Queyrellet, sa femme, procédant de l'autorité dudit Vaury son mari. Ledit Dumolin a baillé auxdits Vaury et Gueyrillet sa femme, un pré d'une œuvre, avec ses arbres et appartenances quelconques, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Pointe de la Ribeyre, juxte le pré de Jehan Brun par sa femme d'une part, le pré de M<sup>e</sup> Jacmet Dumolin d'autre, le verger des hoirs de feu Michel Bourcheix d'autre, et le béal <sup>9</sup> commun de midy d'autre partie, aux cens et charges accoutumés ; plus une vigne de deux œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Bezou, joignant à la vigne de Jehan Tixier d'une part, la vigne de Michel Dégironde marquet par sa femme d'autre, lecdict commun d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie ; plus une autre vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy sine de las Bigourdinas <sup>10</sup>, joignant à la vigne de Gilberte Gandebeuf et François Brun son fils d'une part, la vigne de Pierre Thévenon d'autre, la vigne de Jacques Gaulmes d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie, lesdites deux vignes aux cens et charges accoutumés ; lesdits Vaury et Queyrellet sa femme ont baillé en échange audit Dumolin une maison, consistant en une chambre, galetas et cellier étant au-dessous, avec leurs aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place <sup>11</sup>, juxte deux rues communes de deux parties de midy et nuit, le passage entre lesdits Dumolin, Vaury et les hoirs de Pierre Dumolin laisné, et la maison dudit Pierre Dumolin d'autre à jour, et la maison des hoirs dudit feu Pierre Dumolin laisné d'autre à bize, quitte de tous cens et charges quelconques. Ladite maison, ou la moitié d'icelle, advenue audit Vaury et sadite femme par hoirie et succession de feue Jehanne Dumolin, tante à ladite Queyrellet, femme audit Vaury... Et comme ladite maison est de plus grande valeur que les héritages baillés par ledit Dumolin, il est tenu de payer une plus-value de la somme de dix écus sol... Fait à Aubière en la maison dudit Vaury, en présence de Pierre Thévenon et Jehan Ramen, laboureurs dudit lieu, et Anthoine Vaux, sergent habitant dudit lieu, qui a signé le 25<sup>ème</sup> jour de février 1586 avant midi (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 - A.D. 63).

### 1586-03-23\_Permutation entre Jehan Delaboissière et Françoise Ramen (Résumé)

**Permutation du 23 mars 1586** entre Jehan Laboissière, marchand à Clermont, et Françoise Ramen, femme à Guillaume Fosson, laboureur d'Aubière, procédant de l'autorité dudit Fosson son mari. Ledit Laboissière a baillé à ladite Ramen une vigne de deux œuvres,

<sup>9</sup> - Béal : petit ruisseau ou canal de dérivation d'un cours d'eau. Il s'agit ici d'un canal d'irrigation.

<sup>10</sup> - Las Bigourdin : terroir situé à côté du terroir du Puy d'Aubière, dont on ignore la signification.

<sup>11</sup> - Quartier de la Place : il s'agit ici de la place de l'église.

située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Faissas, joignant à la vigne de Blaize Esclany d'une part, la vigne des hoirs de feu Pierre Boudet de Clermont d'autre, la vigne de François Aureilhe d'autre à nuit, la vigne des frères prescheurs de Clermont à bize ; plus une autre vigne, située dans ladite justice et au terroir du Puy, d'une œuvre et demie, joignant à la vigne de Joseph Girard qui fut de Guillaume Bourcheir d'autre, le chemin commun tendant d'Aubièrre à Pérignat d'autre, la vigne de Jacques Fosson de nuit d'autre, et la vigne des hoirs de feu Michel Barbier d'autre à bize ; plus une autre vigne, située dans ladite justice et terroir, d'une œuvre, jouxte la vigne dudit Barbier par sa femme de jour, la vigne de Jacques Fosson d'autre, la vigne d'Anthoine Chappus par sa femme d'autre, la vigne des hoirs de feu Anthoine Fabre d'autre ; lesdites vignes acquises par ledit Laboissière de Guillaume Fosson, mari de ladite Ramen, par contrat de vente du 25 avril mil cinq cent quatre-vingt, reçu par Ymbaud, notaire royal à Clermont, aux cens et charges accoutumés. En échange, ladite Françoise Ramen a baillé audit Laboissière le tiers par indivis d'une terre de quatre journaux <sup>12</sup>, acquise ce jourd'huy et peu avant ce présent, par ladite Ramen de Jehan Ramen et Anthonia Ramen, veuve de feu Jacques Thévenon, par contrat de vente reçu par le notaire soussigné, ladite terre située dans la justice de Montferrand et au terroir de Beaulieu sine de St-Jehan, joignant à la terre des hoirs de feu M<sup>e</sup> Victor Saigne de Montferrand d'une part à nuit, la terre de M<sup>e</sup> Jehan Chambon de midy, la voye commune de jour, et la terre du S<sup>gr</sup> d'Aubièrre, une raze entre deux d'autre partie, au cens d'un setier <sup>13</sup> blé dû au chapitre de Saint-Genès de Clermont, et quitte d'autres cens, charges et arrérages, et quitte de dîme... Fait à Aubièrre en la maison dudit Laboissière, en présence de Jehan Ramen, et M<sup>re</sup> Jehan Vedel, prêtre habitant dudit lieu, qui a signé avec ledit Laboissière, le 23 mars mil cinq cent quatre-vingt-six avant midi (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 1 – A.D. 63).

#### 1586-05-01\_Permutation entre Pol Gourga et Anthonia Bellard et Claude Cladière (Résumé)

**Permutation du 1<sup>er</sup> mai 1586** entre Pol Gourga, laboureur Dompme [d'Opme], et Anthonia Bellard, veuve de feu Anthoine Cladière, et Claude Cladière, son fils, d'Aubièrre. Lesdits Bellard et Cladière son fils ont baillé audit Gourga, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Bezou, joignant à la vigne de Jehan Legris de Romagnat d'une part, la vigne de M<sup>e</sup> Jehan Carpentran [Carmantrand ?] par sa femme d'autre, et la vigne dudit Gourga d'autre, et la vigne de Saturnin Marche d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques ; et, en échange, ledit Gourga a baillé auxdits Bellard et Cladière, une vigne d'une œuvre, dans ladite justice et au terroir de la Bade <sup>14</sup>, joignant à la vigne de François Daurière de deux parties, la vigne de Claude Salicques d'autre, l'ecdict commun d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Et comme la vigne baillée par lesdits Bellard et Cladière est de plus grande valeur, ledit Gourga paye une plus-value de la somme de cinq écus. Témoins : Gabriel Legay dudit lieu, et Anthoine Vaux, sergent dudit lieu, qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 1 - A.D. 63).

#### 1586-06-02\_Permutation entre Estienne Mallet et Anthoine Dégironde (Résumé)

---

<sup>12</sup> - Journaux : pluriel de journal, qui désigne la superficie qu'un homme peut travailler, labourer ou faucher, en un jour. Peut varier en fonction des époques et des techniques ou de la nature du travail à effectuer ; terres labourables : de 25 à 50 ares ; pour la vigne : une œuvre soit environ 400 m<sup>2</sup> en Auvergne.

<sup>13</sup> - Setier : Ancienne mesure de capacité pour les grains et les liquides. Variable selon les régions, il vaut à Paris 156 litres environ.

<sup>14</sup> - Bade : terroir.

**Permutation du 2 juin 1586** entre Estienne Mallet, laboureur d'Aubière, et Anthoine Dégironde, comme mari et seigneur des biens dotaux de Jehanne Mallet, sa femme. Ledit Mallet a baillé audit Dégironde une grange avec une étable, étant de présent en chazal <sup>15</sup> sans couverture, laquelle ledit Mallet a ce jourdhuy acquise d'Anna Faugeron, veuve de feu Pierre Boudet, en son vivant marchand de Clermont, située hors le lieu d'Aubière et au terroir de las Treillas, jouxte la rue commune de bize, la grange de Jehan Obby de nuit d'autre, et le jardin dudit Dégironde d'autre à midy, le jardin de ... [en blanc] d'autre à jour, et ladite étable jouxte la grange d'Anthoine Ramen d'une part, la voye commune d'autre à nuit, et la grange de Jehan Obby, un passage entre deux d'autre, et le jardin dudit Dégironde d'autre à jour, quitte de tous cens et charges quelconques ; et en échange, ledit Dégironde a baillé audit Mallet une autre grange appartenant à sadite femme, située hors le lieu d'Aubière et au quartier du Chambon, joignant à la grange dudit Mallet de jour, la grange des hoirs de feu Estienne Bonabry d'autre, le chemin commun d'autre à midy, et le courtil dudit Mallet d'autre à bize, aux cens et charges accoutumés. Et comme la grange et le chazal baillés par ledit Mallet audit Dégironde sont de plus grande valeur, une plus-value de la somme de trois écus sol est payée par ledit Dégironde... Témoins : Martin Chastanier et Anthoine Vaux d'Aubière soussignés (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 – A.D. 63).

#### 1586-08-24\_Permutation entre François Gioux et Ollivier Mazen (Résumé)

**Permutation du 24 août 1586** entre François Gioux, laboureur d'Aubière, et Ollivier Mazen. Ledit Gioux a baillé audit Mazen une terre de trois quartonnées <sup>16</sup>, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, jouxte la terre de Jehan Pierre, boulanger de Clermont, d'une part, la terre des hoirs de feu Jacques Thévenon d'autre, deux chemins communs d'autres deux parties ; plus une vigne d'une œuvre, située dans ladite justice et au terroir de la Bade, joignant à la vigne de Guillaume Fosson d'une part, la vigne des hoirs de feu Guillaume Eyrauld d'autre, la vigne d'Anthonia Charrier d'autre, et la vigne dudit Gioux d'autre partie à midi, quitte de tous cens et charges. Et, en échange, ledit Mazen a baillé audit Gioux une terre de trois quartellées, située dans la justice d'Aubière et au terroir des Chazaux, jouxte la terre de Guillaume Noellet d'une part, la terre de Pierre Thévenon d'autre, et le grand chemin commun d'autre, et la terre des hoirs de feu François Jaffard d'autre partie, quitte de tous cens et charges... Témoins : Annet Louys, maréchal soussigné, et Jacques Vialevaux (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 – A.D. 63).

#### 1586-08-24\_Permutation entre Pierre Dumolin et Ligier et Anthoine Fourcauld (Résumé)

**Permutation du 24 août 1586** entre Pierre Dumolin, hoste <sup>17</sup> d'Aubière, et Ligier et Anthoine Fourcauld, père et fils, laboureurs d'Aubière. Ledit Dumolin a baillé auxdits Fourcauld père et fils une vigne de cinq œuvres, située dans la justice de Clermont et au terroir de Rochegegens (!? <sup>18</sup>), jouxte la vigne d'Estienne Freusse de Clermont par sa femme d'une part, la vigne de feu Symond Chatard de Clermont d'autre, la vigne des hoirs de M<sup>e</sup> Martin Jehan d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie, quitte de cens et charges ; et, en échange, lesdits Fourcauld ont baillé audit Dumolin un cuvage et courtil étant au-

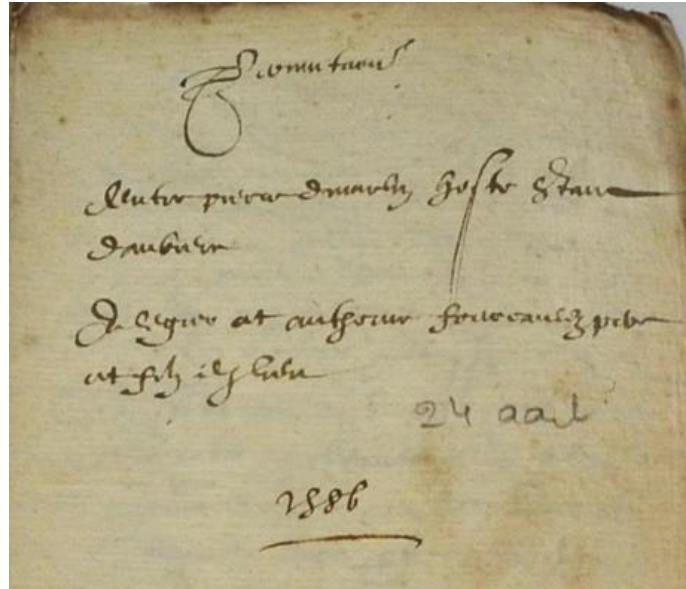
<sup>15</sup> - Chazal : bâtiment, maison ou grange, en ruine ou en mauvais état.

<sup>16</sup> - Quartonnée ou cartonée : Ancienne mesure de superficie. En Basse-Auvergne, environ 4,5 ares ou une demi-quartellée, ou 4 coupées. Surtout utilisée pour les terres ; l'équivalent de l'œuvre pour la vigne.

<sup>17</sup> - Hoste : hôtelier ou aubergiste. Tenancier d'une hostellerie.

<sup>18</sup> - Rochegegens à Clermont : ce terroir existe à Aubière, frontalier avec Clermont dans sa partie nord-est. N'y a-t-il pas confusion ? Le fait que les propriétaires des parcelles voisines soient clermontois n'est pas significatif. Beaucoup de Clermontois avaient des possessions à Aubière et vice-versa.

devant, avec ses aises et appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Quayre, jouxte une rue commune d'une part à jour, la maison et aise de Jehan Legay, meunier d'Aubière, à midi, une autre rue commune d'autre à nuit, et la maison de Gabriel et [... ?] Legay, et de Jehan Rouchaud d'autre partie à bize... Témoins : Annet Louys, maréchal soussigné, et François Vialevaux (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 – A.D. 63).



*Permutation entre Pierre Dumolin et Ligier et Anthoine Fourcauld du 24 août 1586*

### 1586-09-23\_Permutation entre Jehan Tailhandier et Guillaume Noellet (Résumé)

**Permutation du 23 septembre 1586** entre honorable homme Jehan Tailhandier, marchand de la Ville de Clermont, et Guillaume Noellet, laboureur d'Aubière. Ledit Noellet a baillé audit Tailhandier un cuvage étant de présent en ruines et la couverture presque par terre, avec ses appartenances, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Font, jouxte une rue commune d'une part à jour, la maison et cuvage dudit Tailhandier à bize et traverse d'autre, la maison de Jehan Fallateuf d'autre à nuit, et une rue à bout <sup>19</sup> d'autre partie à midi, au cens et charges accoutumés ; et en échange, ledit Tailhandier a baillé audit Noellet un chazal entouré de murailles avec ses appartenances quelconques, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette, jouxte la maison de Michel Vialevaux d'une part à nuit, le chazal dudit Noellet d'autre, et deux rues communes de deux parties à jour et bize, au cens accoutumé ; plus un pré d'une œuvre, avec ses arbres et appartenances quelconques, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de Proulhat, jouxte le pré de ... [en blanc] d'une part, le pré de Genès Girard barre de Beaumont d'autre à nuit, un béal commun d'autre à midi, et le pré de ... [en blanc] d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Et parce que le cuvage baillé par ledit Noellet est de plus grande valeur, ledit Tailhandier paye une plus-value de la somme de cinq écus sol audit Noellet... Témoins : Anthoine Vaux, sergent dudit lieu, qui a signé avec ledit Tailhandier, et Jehan Tailhandier beaulaigue, laboureur dudit lieu, qui n'a su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 1 – A.D. 63).

### 1587-02-03\_Permutation entre Michel Dégironde marquet et Anthoine Ameil

<sup>19</sup> - Rue à bout : impasse.

**Permutation du 3 février 1587** entre Michel Dégironde marquet, laboureur d'Aubièrre, et Anthoine Ameil, boucher dudit lieu. Ledit Dégironde a baillé audit Ameil, une terre de deux coupées, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir des Gravins, jouxte la terre de Michel Charrier d'une part, la terre dudit Ameil d'autre, le chemin commun d'autre, et la terre d'Anthoine Chastanier d'autre partie, quitte de cens et charges quelconques ; et, en échange, le dit Ameil a baillé audit Dégironde une terre d'une quartonnée, située dans la justice de Cournon et au terroir de las Vaugondayras, jouxte la terre de Pierre Martin d'une part, la terre dudit Dégironde d'autre, le chemin commun allant à Cournon d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie ; au cens d'une coupée blé due au [Temple ?] de Montferrand... Témoins : Jehan Monteil et Ollivier Aubeny (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 – A.D. 63).

#### 1587-02-24\_Permutation entre Guillaume Ceaulme et Anna Moynade

**Permutation du 24 février 1587** entre Guillaume Ceaulme, laboureur d'Aubièrre, d'une part, et Anna Moynade, veuve de feu Ligier Brun, d'autre part. Ladite Moynade a baillé audit Ceaulme une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Bade, jouxte la vigne de Michel Mazen d'une part, la vigne de Michel Dégironde d'autre, la vigne de Léon Chossidon d'autre, et le chemin commun d'autre partie, au cens accoutumé ; et, en échange, le dit Ceaulme a baillé à ladite Moynade une maison avec ses appartenances, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, jouxte le chazal des hoirs de Pierre Ceaulme d'une part, la maison de Martin Legay d'autre, le jardin des hoirs de [Laurent ? Duvernois ?] d'autre, un passage commun d'autre ; au cens d'une coupée pasmoule due au S<sup>gr</sup> d'Aubièrre. Et comme la vigne, baillée par ladite Moynade, est de plus grande valeur que la maison, le dit Ceaulme paye à ladite Moynade, une plus-value de la somme de quarante sols tournois... Témoins : Jacques Pezand, et Jehan Chastanier qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 – A.D. 63).

#### 1587-03-04\_Permutation entre Claude Salicques et Jacques Vialevaux

**Permutation du 4 mars 1587** entre Claude Salicques, laboureur d'Aubièrre, et Jacques Vialevaux d'Aubièrre. Ledit Salicques a baillé audit Vialevaux une maison « faisant hault et bas » avec ses autres appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Place <sup>20</sup>, jouxte la maison de François Reymond d'une part, la maison de Blaise Gilbert de Chazollier d'autres deux parties à nuit et bize, la rue commune d'autre à midi, aux cens et charges accoutumés ; et, en échange, le dit Vialevaux a baillé une terre avec ses noyers et appartenances, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir des Chaux, d'une éminée, jouxte la terre des hoirs de feu Jehan Ramen, fils à feu Blaise d'une part, la terre de Pierre Aubeny d'autre, le grand chemin commun d'autre<sup>21</sup>, et la terre d'Estienne Legay par sa femme d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques... Témoins : Jehan Chastanier soussigné, et Guillaume Delair jeune (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 – A.D. 63).

#### 1587-03-13\_Permutation et Partage entre Jehan Chastanier et Jacques Chastanier, frères

**Permutation du 13 mars 1587** entre Jehan Chastanier, laboureur d'Aubièrre, et Jacques Chastanier, laboureur dudit lieu, son frère. Ledit Jehan Chastanier a baillé audit Jacques

---

<sup>20</sup> - Place : lorsque rien n'est précisé, il s'agit toujours de la place de l'église ou place publique.

<sup>21</sup> - le Grand Chemin : c'est ainsi, qu'à l'époque, nos ancêtres nommaient la route royale, qui deviendra la route impériale puis la route nationale n°9 (avenue du Roussillon dans sa traversée de la zone commerciale d'Aubièrre aujourd'hui).



son frère, deux chambres avec un cuvage y joignant, ce jour d'hui advenu aux parties par le partage fait entre elles et ledit Pierre Martin des biens qui leur avaient été délaissés par le décès de feu Anthoinette Charrier leur ayeule, situées dans le lieu d'Aubière et au quartier de la place Fouchier, joignant à la maison de Pierre Martin d'une part, deux rues communes de deux parties, et la maison d'Anthonia Couhade d'autre partie, aux cens et charges accoutumés ; plus le tiers par indivis d'un verger commun entre lesdites parties et Pierre Martin, leur beau-frère, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Saigne ou de las Champs (!) <sup>22</sup>, juxte le verger de Michel Dégironde marquet d'une part, et le rif <sup>23</sup> commun d'autre, et le pré de Jehan Deperes d'autre partie, aussi au cens accoutumé ; et, en échange, ledit Jacques Chastanier a baillé audit Jehan Chastanier son frère, le tiers par indivis d'une terre de trois quartellées, qui était commune entre lesdites parties et ledit Martin, située dans la justice de Clermont et au terroir de Ceussat, juxte la terre de Pierre Martin par sa femme d'une part, la vigne des hoirs d'Amable Girard d'autre, et la terre d'Anthoine Moynade d'autre partie ; plus une terre de trois quartellées, avec ses noyers, située dans la justice de Clermont et au terroir de Ceussat, juxte la terre de Jehan Chastanier d'une part, la terre de Michel Mazen d'autre, la terre des hoirs d'Estienne Brun d'autre ; plus une autre terre d'une quartellée, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Sezot, joignant à la terre dudit Jehan Chastanier d'une part, et la terre de Jehan Deperes d'autre partie ; lesdits héritages aussi aux cens et charges accoutumés. Plus lesdites parties ont fait le partage d'un jardin et chazal, situés dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, ensemble une chènevière, au terroir de la Penderie sine du Thuel, qui leur étaient advenus ce jourd'hui avec les chambres et cuvage ci-dessus confinés, et le partage qu'ils ont fait avec ledit Martin leur beau-frère, par lequel partage est advenu audit Jehan Chastanier, ladite chènevière, située au terroir de la Penderie, juxte la chènevière de Jehan Rouchaud d'une part, et le jardin d'Anthoine Couhade d'autre ; et à la part dudit Jacques est advenu le jardin et chazal, situés dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, juxte le mur dudit Aubière d'une part, le jardin de Pierre Disseranges d'autre... Témoins : Anthoine Dégironde, et messire François Noellet, prêtre, qui a signé avec ledit Jehan Chastanier (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 – A.D. 63).

#### 1587-07-26\_Permutation entre François Vialevaux et Jacques Gioux

**Permutation du 26 juillet 1587** entre François Viallevaux, laboureur d'Aubière, et Jacques Gioux. Ledit Gioux a baillé audit Vialevaux une terre de la moitié de cinq quartellées, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Varenas, joignant la terre dudit Vialevaux d'une part, la terre de Claude Salicques d'autre, la terre de Martin Bourcheir d'autre, et le chemin commun d'autre partie, au cens de deux coupées et demie dues à la Charité de Montferrand ; et, en échange, ledit Vialevaux a baillé audit Gioux, la moitié d'une grange, située dans le lieu d'Aubière, et au terroir de la Brèche, joignant à la grange des hoirs de Jehan Pérol d'une part, et la moitié de ladite grange appartenant à Michel Pérol d'autre, le chemin commun d'autre, et la terre dudit Vialevaux d'autre partie, au cens d'une coupée et un quart blé due au S<sup>gr</sup> d'Aubière, plus un écu sol de plus-value... Témoins : Annet Louys, maréchal, qui a signé, et Estienne Deroche (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 – A.D. 63).

#### 1587-10-19\_Permutation entre Jehan Deperes laigné et Jehan Deperes le jeune

**Permutation du 19 octobre 1587** entre Jehan Deperes laigné, habitant d'Aubière, et Jehan Deperes, son neveu, fils à feu Michel. Ledit Deperes laigné a baillé audit Jehan Deperes jeune un verger planté d'arbres francs, situé dans la justice d'Aubière et au terroir

---

<sup>22</sup> - *Terroir de la Saigne ou de las Champs : faut-il s'étonner de ces confusions que faisaient nos ancêtres ? Deux terroirs voisins, et, un jour, l'un pourrait l'emporter sur l'autre. Le terroir de la Saigne est plus à l'est, mais celui de Laschamps l'emportera...*

<sup>23</sup> - *Rif : ruisseau.*

de la Via Croze, joignant au verger dudit Jehan Deperes jeune d'une part, la vigerie d'Estienne Arnaud d'autre, le verger d'Anthoine Tailhandier par sa femme d'autre, et le verger de Martin Deperes d'autre partie, aux cens et charges accoutumés ; et, en échange, ledit Jehan Deperes jeune a baillé audit Jehan Deperes laîné une maison avec ses appartenances, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Razette, joignant à la maison dudit Martin Deperes d'une part, la maison des hoirs de feu Audebert Dégironde d'autre, la maison commune dudit Aubièrre, appelée le Saint-Esprit <sup>24</sup>, d'autre, et la rue commune d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Témoins : M<sup>re</sup> Barthélemy Pin, clerc, demeurant à Vic-le-Comte, qui a signé avec ledit Jehan Deperes laîné, et Michel Biard, laboureur d'Aubièrre (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

#### 1587-11-17\_Permutation entre François Vialevaud et Michel Bourcheix

**Permutation du 17 novembre 1587** entre François Vialevaud, laboureur d'Aubièrre, et Michel Bourcheix, fils à feu Jehan, laboureur dudit Aubièrre. Ledit Vialevaud a baillé audit Bourcheix une terre à faire chanvre d'une quartellée, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Brèche, joignant au chemin commun d'une part, le jardin ou chènevière de Jehan Piarre, boulanger de Clermont d'autre, et les jardin et grange dudit Bourcheix de deux parties à jour et nuit, au cens de deux coupées blé dues au S<sup>gr</sup> d'Aubièrre ; et, en échange, ledit Bourcheix a baillé audit Vialevaud, une terre de trois quartonnées, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Varenas, joignant à la terre dudit Vialevaud d'une part, la terre de Martin Bourcheix d'autre, la terre des hoirs de feu Robert Chèneghon d'autre, et la terre de Ligier Fourcaud d'autre partie, au cens de deux coupées blé dues à la Charité de Montferrand ; plus une vigne d'une œuvre, située dans ladite justice et au terroir de Chabras lourdas, joignant à la vigne de Jehan Rigoullet d'une part, la vigne de Michel Bellard d'autre, et la vigne des hoirs de feu Barthélemy Reddon d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Témoins : M<sup>e</sup> Martin Chastanier et Pierre Vedel qui ont signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

#### 1587-11-26\_Permutation entre Anthoine Travers et Annet Aubignat

**Permutation du 26 novembre 1587** entre Anthoine Travers, de Pérignat près Sarliève, et Annet Aubignat, dudit lieu, à présent demeurant en ce lieu d'Aubièrre. Ledit Travers a baillé audit Aubignat, une vigne de quatre œuvres, située dans la justice de Pérignat, joignant à la vigne de Nadalle Cussat d'une part, la vigne de Benoid Garatreilhe d'autre, et la vigne d'Anthoine Dalmas par sa femme d'autre ; et, en échange, ledit Aubignat a baillé audit Travers un chazal entouré de murailles, situé dans le lieu de Pérignat, joignant au chemin commun d'une part, le chazal de Pierre Crouzet d'autre, le jardin de Michel Chenilhat par sa femme d'autre, et le chazal dudit Travers par sa femme d'autre partie... Témoins : Jacques Pezand, et Annet Louys, maréchal, qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 2 - A.D. 63).

#### 1587-12-01\_Permutation entre François Gioux et Michel Bonabry

**Permutation du 1<sup>er</sup> décembre 1587** entre François Gioux, laboureur d'Aubièrre, et Michel Bonabry, fils à feu Michel. Ledit Bonabry a baillé audit Gioux une maison, consistant en chambre, colombier, cuvage et autres aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, juxte la maison des hoirs de feu Michel Dumolin d'une part, le mur de la ville d'autre, la maison de Claude Salicques d'autre, et la rue à bout d'autre partie, au cens d'une éminée blé de rente annuelle et perpétuelle due aux

---

<sup>24</sup> - Voilà un exemple où l'on apprend que l'hostel du Saint-Esprit, siège de la confrérie éponyme, est aussi la maison commune de la paroisse, qui deviendra mairie deux siècles plus tard !

confrères de Sainte Toinette de Clermont, rachetable pour la somme de six écus sol deux tiers ; et, en échange, ledit Gioux a baillé audit Bonabry une autre maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chasteau, joignant à la maison des hoirs de feu Guillaume Gioux d'une part, la maison de Jacques Fosson d'autre, une petite rue à bout d'autre à nuit, et un passage commun et courtil desdits Gioux d'autre partie. Et comme la maison baillée par ledit Bonabry audit Gioux est de plus grande valeur, une plus-value de la somme de vingt-deux écus sol un tiers a été payée par ledit Gioux audit Bonabry... Témoins : Guillaume Ceaulme, François Oby, et Annet Louys qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

#### 1587-12-24\_Permutation entre Martin Chastanier et François Dégironde

**Permutation du 24 décembre 1587** entre M<sup>e</sup> Martin Chastanier, habitant d'Aubièrre, et François Dégironde bataille, habitant dudit Aubière. Ledit Chastanier a baillé audit Dégironde la moitié d'une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la place Fouchier, jouxte la maison d'Anthoine Dégironde d'une part, l'autre moitié de maison appartenant à Pierre Dégironde d'autre à midi, la rue commune de nuit, et le passage commun d'autre partie à jour, au cens accoutumé ; et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Chastanier tous les biens qui lui sont advenus par le décès de feu François Legay, quand vivait son oncle, dont une maison ou cuvage (!?), située dans le lieu d'Aubièrre, avec ses aises et appartenances, et au quartier de la Quaire, jouxte la maison dudit Chastanier d'une part, la rue commune d'autre, la grange des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre à jour, et la passage commun d'autre partie, le tout aux cens et charges accoutumés ; et parce que la maison baillée audit Dégironde par ledit Chastanier est de plus grande valeur, ledit Dégironde paye audit Chastanier une plus-value de la somme de quatre écus sol... Témoins : François Ribeyre, et Anthoine Vaux, sergent dudit lieu, qui a signé avec ledit Chastanier (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 2 - A.D. 63).

#### 1588-01-20\_Permutation entre Anthoine Dégironde et Bonnet Chastanier

**Contrat de permutation du 20 janvier 1588.** François Aureilhe, tuteur de la personne et des biens de Bonnet Chastanier, fils à feu Guillaume, demandeur ; prenant à bail les biens dudit mineur pour les quatre années prochaines, consistant en une maison, sept œuvres de vigne, cinq séterées de terre, deux œuvres et demie de pré, ... .. d'arbres, un chazal, une nugeyrade, une buge, à la charge de nourrir, d'entretenir et d'habiller ledit mineur, en bon père de famille... .. qu'ils sont procédé à la proclamation et à l'estrousse, ... M<sup>e</sup> Martin Chastanier, oncle paternel dudit mineur, et Anthoine Ramain, conseiller, lesquels ont remontré qu'auparavant de procéder à la susdite proclamation et estrousse <sup>25</sup>, il était de besoin de ... ladite ... faite à François Aureilhe, tuteur dudit mineur, pour ... s'il avait satisfait aux conditions et charges portées par icelle, semblablement a remontré qu'il y avait certaine grange et autres héritages qu'ils ... appartenir audit mineur, ... .. par ledit François Aureilhe [... ..] à la valeur d'iceuls héritages, la charge de la nourriture, et ... .. sur ladite grange et autres héritages, ... .. au profit dudit mineur [... ..] qu'ils ont procédé à l'estrousse de la part dudit François Aureilhe, tuteur, ... [... ..] ... la plupart des habitants assistant faisant entendre de même opinion que ladite estrousse devait être faite au profit dudit Aureilhe, nous avons confirmé ladite estrousse pour les quatre années et quatre cueillettes prochaines, au profit dudit François Aureilhe, à la charge de satisfaire aux charges et conditions portées par la présente proclamation. Lesdits Chastanier et Ramen, pour ledit mineur, pourront faire quand bon leur semblera... A été présent, Anthoine Dégironde marquet lequel a remontré qu'il y avait, entre autres biens dudit mineur, un petit chazal, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Treillas, joignant à la grange dudit Dégironde de deux parties, le verger de Jacques Broly d'autre, et les granges de Michel Mazen et Anthoine Ramen d'autre partie... Ledit chazal étant en ruine,

---

<sup>25</sup> - Estrousse : vente aux enchères.

ne rapportant aucun profit ni au mineur ni au tuteur... Fait en la place publique dudit lieu d'Aubière, le vingtième jour de janvier mil cinq cent quatre-vingt-huit (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

Suit une **permutation du 8 avril 1588**. Pardevant Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, ont été présents Anthoine Dégironde et ledit François Aureilhe, comme tuteur dudit Bonnet Chastanier, fils dudit feu Guillaume. Ledit Aureilhe a baillé audit Dégironde ledit chazal sus confiné ; et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Bonnet Chastanier, par ledit Aureilhe son tuteur, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, joignant à la vigne d'Anthoine Mallet d'une part, la vigne de Guillaume Eyraud de midi d'autre, la vigne de Pierre Boudemeuf d'autre, et la vigne des hoirs de feu Barthélemy Reddon d'autre partie, au cens accoutumé mouvant de la S<sup>grie</sup> d'Aubière... Témoins : Anthoine Vaux, qui a signé, et François Deseymards (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

*Cette dernière permutation fait l'objet d'un acte propre qui a été également transcrit avec plus de détails (voir plus loin).*

#### 1588-02-16\_Permutation entre Jehan Boudemeuf et Georges Verny

**Permutation du 16 février 1588** entre Jehan Boudemeuf, laboureur de Pérignat près Sarliève, et Georges Verny dudit lieu. Une vigne contre un chazal entouré de murailles, situés dans la justice de Pérignat. Fait à Aubière en présence de Michel Dégironde marquet, et Anthoine Vaux, sergent dudit Aubière, qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

Acte suivi d'une **transaction du 20 février 1588**, entre les mêmes. Citée : Anthonia Giry, femme audit Verny. Témoins : Laurent Geneys, procureur d'office et notaire royal à La Roche, soussigné, et Anthoine Arnaud (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

#### 1588-03-06\_Permutation entre François Disseranges et Anthoine Noalhat

**Permutation du 6 mars 1588** entre François Disseranges, tixerand d'Aubière, et Anthoine Noalhat loyon dudit Aubière. Ledit Noalhat a baillé audit Disseranges une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, joignant à la vigne de François Daurière d'une part, la vigne de Michel Ramen d'autre, lecdict commun d'autre, et la vigne de Jehan Deperes d'autre partie ; et, en échange, ledit Disseranges a baillé audit Noalhat une autre vigne d'une œuvre et demie, située dans ladite justice et au terroir de Mareschalle, joignant à la vigne de Gabriel Fourcaud d'une part, la vigne des hoirs de Martin Jancques, et la vigne de Michel Mazen d'autre, plus une plus-value de la somme d'un écu sol... Témoins : Jacques Pezand, et Annet Louys, maréchal d'Aubière, qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

#### 1588-03-07\_Permutation entre Anthoine Cladière et Pierre Thévenon

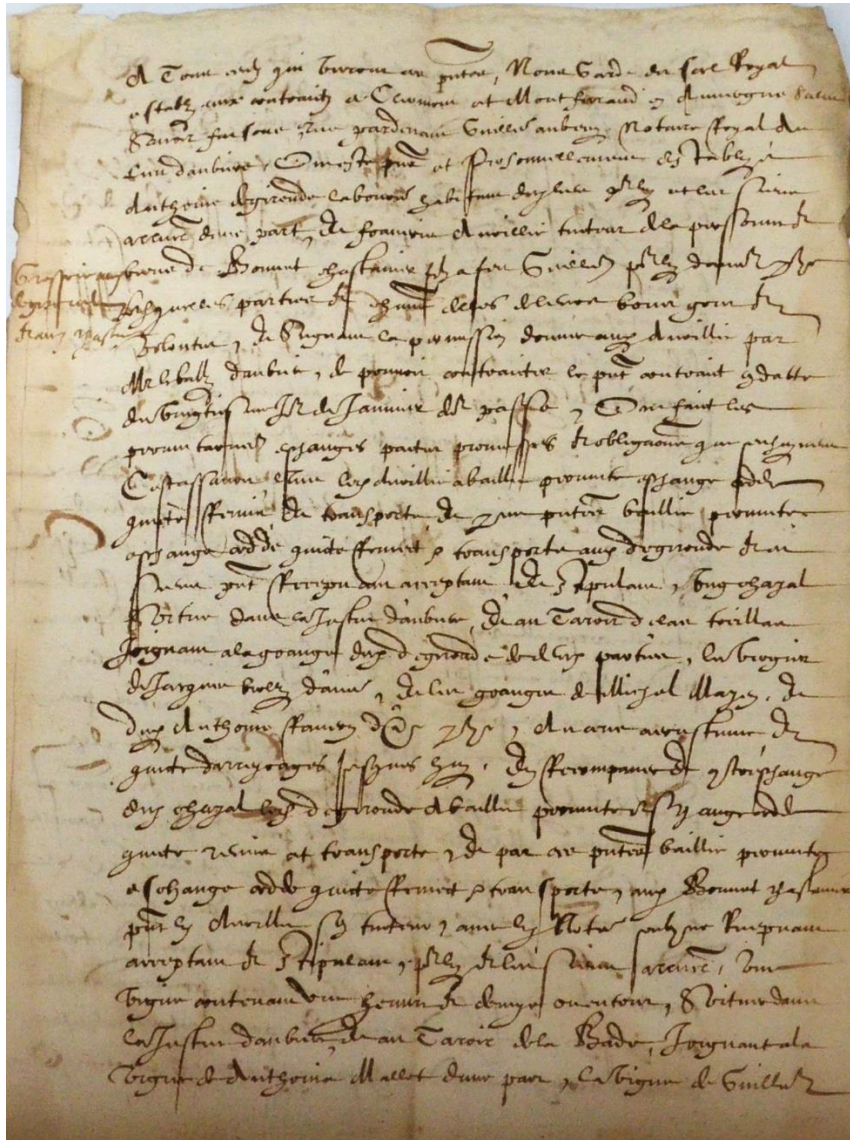
**Permutation du 7 mars 1588** entre Pierre Thévenon laisné, laboureur d'Aubière, et Anthoine Cladière bartran, dudit lieu. Ledit Cladière a baillé audit Thévenon la moitié par indivis d'une maison, couverte de paille, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de *tras* l'église [derrière l'église], toute ladite maison jouxte la maison dudit Thévenon d'une part, la maison de Marie Eyraud d'autre, la rue commune d'autre, et le passage à bout d'autre à jour ; et, en échange, ledit Thévenon a baillé audit Cladière une maison, située dans ledit lieu et audit quartier, joignant la maison des hoirs de Jehan Martin d'une part à midy, deux voies communes à bize et jour d'autres deux parties, et le passage à bout de nuit. Et, comme la moitié de maison baillée par ledit Cladière audit Thévenon est de plus grande

valeur, ledit Thévenon a payé audit Cladière une plus-value de la somme d'un écu sol vingt... Témoins : Anthoine Ramen, Jehan Domas, et Anthoine Vaux qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

#### 1588-04-08\_Permutation entre Anthoine Dégironde et Bonnet Chastanier

*Un acte identique à celui adossé au contrat du 20 janvier 1588 trouvé sur un feuillet indépendant :*

**Permutation du 8 avril 1588.** ...Pardevant Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, ont été présents Anthoine Dégironde, laboureur d'Aubière, et François Aureilhe, tuteur de la personne et biens de Bonnet Chastanier, fils à feu Guillaume. Suivant la permission donnée audit Aureilhe par Mr le Bailly d'Aubière de pouvoir contracter le présent contrat en date du vingtième jour de janvier dernier passé, ledit Aureilhe a baillé audit Dégironde un chazal situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Treillas, joignant à la grange dudit Dégironde de deux parties, le vergier de Jacques Brolly d'autre, et les granges de Michel Mazen et dudit Anthoine Ramen d'autre partie ; et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Bonnet Chastanier, par ledit Aureilhe son tuteur, une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, joignant à la vigne d'Anthoine Mallet d'une part, la vigne de Guillaume Eyraud de midi d'autre, la vigne de Pierre Boudemeuf d'autre, et la vigne des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre partie, au cens accoutumé mouvant de la S<sup>gr</sup>ie d'Aubière... Témoins : Anthoine Vaux, qui a signé, et François Deseymards (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).



Première page de la permutation entre Anthoine Dégironde et François Aureilhe, tuteur de Bonnet Chastanier, en date du 8 avril 1688.

## 1588-04-24\_Permutation entre Guillaume Noellet et François Gioux

**Permutation du 24 avril 1588** entre Guillaume Noellet, laboureur d'Aubière, et François Gioux, laboureur dudit lieu. Ledit Noellet a baillé audit Gioux un pré d'un quart d'œuvre, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Saigne, jouxte le pré des hoirs de François Morel d'une part, le pré de Jacques Gioux d'autre, le pré de Catherine Mallet d'autre et le pré de Jacques Vialevaux par sa femme d'autre, au cens de deux coupées blé dues à Madame de Beaumont ; plus une terre de trois quartellées, située dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, joignant à la terre dudit Gioux d'une part, la terre des hoirs de François Morel d'autre et le chemin commun d'autre, et la terre de Me François Blau d'autre partie, au cens de deux coupées blé dues au ... .. du Port ; plus une sauzade avec ses arbres et appartenances, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Champcour [Champcour ? <sup>26</sup>] avec ses arbres et appartenances, jouxte la sauzade de Jacques Gioux d'une part, le vergier de Michel Romain d'autre, et la sauzade de ... [en blanc] d'autre. Et, en échange, ledit Gioux a baillé audit Noellet une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs [?], joignant à la terre dudit Noellet

<sup>26</sup> - Champcour : terroir aubiérois non encore situé sur la commune.

d'une part, la terre de Jehan Cellierier par sa femme d'autre, et la terre de Guyot Lingrau d'autre, et la terre de ... [en blanc] d'autre ; plus un pré d'un quart d'œuvre, situé dans ladite justice et au terroir de Proulhat, joignant le pré dudit Noellet de deux parties, et le pré des hoirs de Blaize Tailhandier d'autre partie, au cens accoutumé. Comme les héritages baillés par ledit Noellet audit Gioux sont de plus grande valeur que ceux baillés par ledit Gioux audit Noellet, la somme d'un écu sera payée par ledit Gioux audit Noellet... Témoins : Anthoine Tailhandier et François Vialevaux. Ledit Tailhandier a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

#### 1588-04-26\_Permutation entre Pierre Disseranges et Jehanne Delair<sup>27</sup>

**Permutation du 26 avril 1588** entre Pierre Disseranges, tixerand d'Aubière, et Jehanne Delair, veuve de feus Michel Mallet et Jehan Sibard, dudit lieu. Ladite Delair a baillé audit Disseranges un petit verger planté d'arbres francs, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, jouxte le verger d'Annet Brun gue... par sa femme d'une part, la verger d'Anthoine Vaury une raze entre deux d'autre, le verger d'Anthoine [Lagarde ?] d'autre, le pré de Jehan Frappon de Com... d'autre partie ; et, en échange, ledit Disseranges a baillé à ladite Decor ... .., situé en ladite justice et au terroir des Horts de Meusnier, joignant au verger de François Aureilhe d'une part, le verger de ladite Decor d'autre et le chemin commun d'autre partie. Et comme les héritages baillés par ladite Decor audit Disseranges sont de plus grande valeur, ledit Disseranges paie une plus-value de la somme de deux écus sol vingt sols... Témoins : François Gioux, et Annet Louys, maréchal soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

#### 1588-09-26\_Permutation entre Jehan Tailhandier et Ligier et Anthoine Fourcaud

**Permutation du 26 septembre 1588** entre honorable homme Jehan Tailhandier, receveur des consignations en la ... et siège présidial d'Auvergne à Clermont, et Ligier et Anthoine Fourcaud, père et fils, laboureurs d'Aubière. Ledit Tailhandier a baillé auxdits Fourcaud père et fils, une terre d'une quartellée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Faissas, joignant à la vigne de Guillaume Noellet d'une part, la terre de Gabriel Legay d'autre, la terre des hoirs de Guillaume Chastanier d'autre, et la vigne de Jacques Pezand un viol entre deux d'autre partie ; plus une autre terre d'une éminée, située dans ladite justice et terroir, joignant la terre d'Estienne Mallet d'une part, la terre de Michel Dégironde d'autre, la voie commune d'autre, et le sentier commun d'autre à midi ; plus une autre terre de trois quartellées, située dans ladite justice et terroir, joignant à la terre de Jehan Chastanier d'une part, le sentier commun d'autre, la terre d'Anthoine Aubeny d'autre, et la terre d'Anna Chastanier d'autre partie ; lesdites terres au cens et charges accoutumés... Et, en échange, lesdits Fourcaud, père et fils, ont baillé audit Tailhandier, une terre d'un journal, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Varenas, sine du lac de Sarliève, joignant au chemin tendant d'Aubière à Cournon d'une part, la terre d'Anthoine And... de Clermont d'autre, la terre de M<sup>e</sup> Bertrand Mège d'autre, et le chemin commun d'autre partie... Témoins : François Baille qui n'a su signer, et Annet Louys, maréchal, qui a signé avec ledit Tailhandier (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 3 - A.D. 63).

#### 1589-04-17\_Permutation entre François Dufraise et François Baille

---

<sup>27</sup> - *Delair ou Decor : Si tables généalogiques donnent Delair ou Delaire pour l'union avec Michel Mallet, dans le texte de la permutation, on lit clairement « Decor » !?! Un des fils du couple Mallet x Delair, Blaize, épouse par contrat le 28 décembre 1598, Anthonia Vedel. Ce qui confirme l'information de nos tables...*

**Permutation du 17 avril 1589** entre M<sup>e</sup> François Dufraisse, praticien de Romagnat, et François Baille, laboureur d'Aubièrre. Ledit Dufraisse a baillé audit Baille une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubièrre, et au terroir de Proulhat, joignant à la voie commune d'une part, la terre de Michel Pérol de midi d'autre, la terre d'Agnès Pezand d'autre, et la terre de ... [en blanc] d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, le dit Baille a baillé audit Dufraisse, un pré de deux œuvres, situé dans la justice de Montrognon et au terroir du Pastural, joignant au pré de messire Sébastien [Achard ?] et ses consorts d'une part, le pré de Jehan Hébrard par sa femme d'autre, et la terre de ... [en blanc] d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : Pierre Herbaud Charlot de Romagnat [beau-frère de François Baille, ou futur beau-frère ?], Michel Pérol d'Aubièrre. Ledit Dufraisse a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 4 - A.D. 63).

#### 1590-02-21\_Permutation entre Gaspard Brunel et Michel Mazen

**Permutation du 21 février 1590** entre Gaspard Brunel, laboureur de Clermont, en la paroisse du Port, et Michel Mazen, laboureur d'Aubièrre. Ledit Brunel a baillé audit Mazen une vigne de six œuvres, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Sézot, jouxte la vigne des hoirs de Jacques Chomezat d'une part, le chemin commun tendant d'Aubièrre à Montferrand d'autre, la vigne de François Baille d'autre, et la vigne d'Anthoinette Charrier d'autre partie ; au cens et charges accoutumés. Et, en échange, le dit Mazen a baillé audit Brunel une vigne de quatre œuvres, située dans la justice de Clermont et au terroir de la Chaux, joignant à la vigne de Jehan Martin nim... de deux parties, la vigne de Giraud Margoutat d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre, et un chemin commun d'autre partie, au cens de deux coupées blé dues au Chapitre saint-Genès de Clermont... fait en la place publique dudit lieu, en présence de M<sup>e</sup> Jehan Sernant, sergent royal de Clermont, soussigné, et François Esparvier, laboureur dudit lieu (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 5 - A.D. 63).

#### 1590-02-28\_Permutation entre Ligier Fourcaud et Guillaume Bouchier

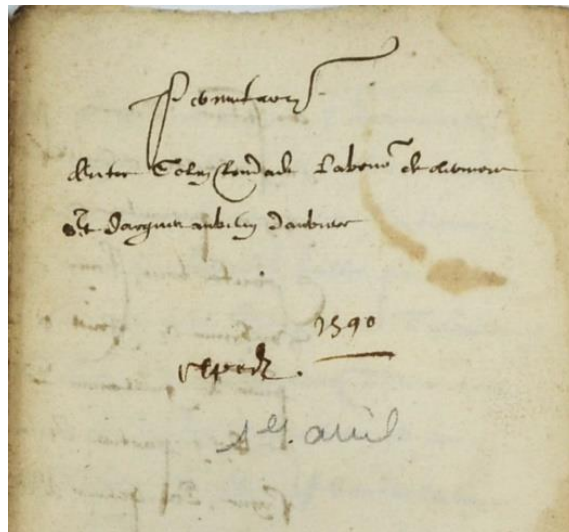
**Permutation du 28 février 1590** entre Ligier Fourcaud, laboureur d'Aubièrre, et Guillaume Bouchier, laboureur dudit lieu. Ledit Fourcaud a baillé audit Bouchier une maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, joignant à la muraille de la ville d'une part, la maison d'Anthoine Rougier d'autre, la maison des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre, et un passage à bout d'autre partie, au cens et charges accoutumés... Et, en échange, le dit Bouchier a baillé audit Fourcaud, une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, joignant à la vigne de Pierre Feulhade d'une part, le dict commun d'autre, la vigne de Michelle Charrier, veuve de Jehan Brun d'autre, et la vigne de Jehan Chastanier d'autre partie ; plus un pré d'un quart d'œuvre, situé dans ladite justice et au terroir de la Ribeire, joignant au béal commun d'une part, le verger de François Morel d'autre, la verger de François Vauray d'autre partie, lesdits vigne et pré au cens et charges accoutumés... Témoins : M<sup>e</sup> Jacmet Dumolin, greffier d'Aubièrre, soussigné, et Guillaume Aureilhe dudit lieu (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 5 - A.D. 63).

#### 1590-04-01\_Permutation entre Colin Rodadde et Anthonia Mallet

**Permutation du 1<sup>er</sup> avril 1590** entre Colin Rodadde, laboureur de Clermont, et Anthonia Mallet, veuve en 1<sup>ères</sup> noces de Blaize Aubeny, et à présent de Michel Deperes, et Jacques Aubeny, son fils et dudit feu Blaize. Ledit Rodadde a baillé à ladite Mallet et audit Aubeny, une terre de deux journaux, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de Proulhat, joignant à la terre de Jacques Brolly par sa femme d'une part, et deux chemins communs d'autre de deux parties ; et, en échange, ladite Mallet a baillé audit Rodadde, de ses biens dotaux, une terre de trois quartellées, située dans la justice de Clermont et au terroir de



Landet, sine de Rassat, avec ses arbres et appartenances quelconques, joignant à la vigne de Honorat Bertrand, bacholier de Clermont, d'une part, la terre d'Anthoine Andrieu dudit Clermont d'autre, et trois chemins communs d'autres trois parties, quitte de tous cens et charges. Plus a, ledit Rodadde, baillé audit Jacques Aubeny, une autre terre de trois éminées, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Chambon, joignant à la terre des hoirs de Barthélemy Redon d'une part, la vigne de Jehan [Besson ?] d'autre, la nugérade de M<sup>e</sup> Jehan Montorier d'autre, et la terre de Jacques Fosson et Ollivier Recolène d'autre partie, au cens de cinq coupées froment dues au Sgr d'Aubière... Et, en échange, ledit Aubeny a baillé audit Rodadde, une vigne d'une œuvre et demie, située en ladite justice de Clermont et au terroir de Landet, joignant à la vigne de Jehan [Celerier ?] par sa femme d'une part, la vigne de Jehan Rolard d'autre, la vigne de ... [en blanc] d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie, quitte de tous cens et charges... Témoins : Guillaume Vaissair d'Aubière, et Anthoine Esclany, aussi d'Aubière soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal a Aubière, 5 E 44 5 - A.D. 63).



Permutation (page titre) du 1<sup>er</sup> avril 1590

#### 1590-04-30\_Permutation entre Guillaume Geneix et Michelle Aubeny

**Permutation du 30 avril 1590** entre Guillaume Geneis sarrasin, laboureur d'Aubière, et Michelle Aubeny, veuve de feu Michel [Mallet] minou dudit lieu... Ledit Geneis a baillé à ladite Aubeny, une maison avec un courtil y joignant avec leurs aizes et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant à la maison de Jehan Aubeny d'une part, la grange des hoirs de Jehan Tixier d'autre, la maison de Pierre Chassignolles d'autre, et une rue à bout d'autre partie, au cens dû au Sgr d'Aubière... Et, en échange, ladite Aubeny a baillé audit Geneis, une terre d'un journal, située dans la justice de Montferrand et au terroir de las Planas, joignant à la terre d'Anthoine Ribeire par sa femme d'une part, la terre de Jehan Celerier d'autre, la terre de Claude Salicques d'autre, et le grand chemin d'autre partie. Et, comme la terre baillée audit Geneis est de plus grande valeur que ladite maison, ledit Geneis paie une plus-value de la somme de trois écus sol un sol tournois... Témoins : Anthoine Romain, Chaptard Vedel, consuls la présente année dudit Aubière (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal a Aubière, 5 E 44 5 - A.D. 63).

#### 1590-12-18\_Permutation entre Michel Mazen et François Dégironde

**Permutation du 18 décembre 1590** entre Michel Mazen, laboureur d'Aubière, et François Dégironde bataillou dudit lieu. Ledit Mazen a baillé audit Dégironde une vigne

d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Croix de l'Arbre, joignant à la vigne des hoirs de M<sup>e</sup> Genès Chalier d'une part, la vigne dudit Dégironde d'autres deux parties à midi et nuit, et le viol commun d'autre partie ; plus une terre de trois quartonnées, située dans ladite justice et au terroir des Chazaux, joignant à la terre dudit Dégironde d'une part, et le grand chemin commun d'autre, la terre de Guillaume Deperes par sa femme d'autre, et la terre de Jacques Aubeny d'autre partie ; lesdits héritages au cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Mazen, une vigne et terre y joignant, ladite vigne d'une œuvre et demie, et ladite terre d'une éminée, situées dans la justice de Cournon et au terroir de la Vaugondaire, joignant à la terre d'Anthoine Ramen d'une part, la vigne ... de Michel Dégironde daoust d'autre, le chemin commun d'autre à midi, et la vigne de ... [en blanc] de Cournon d'autre partie, aussi au cens accoutumé. Et, comme la vigne et la terre baillées par ledit Mazen audit Dégironde sont de plus grande valeur, ledit Dégironde paie une plus-value de la somme de un écu sol deux tiers... Témoins : Anthoine Bourcheir et Anthoine Solier dudit Aubièrre (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 4 - A.D. 63).

#### 1590-12-27\_Permutation entre Michel Dégironde et Michel Disseranges

**Permutation du 27 décembre 1590** entre Michel Dégironde maugues, laboureur d'Aubièrre, et Michel Disseranges dudit lieu. Ledit Dégironde a baillé audit Disseranges la moitié par indivis d'un chazal de grange, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Chaufour, joignant à la grange des hoirs de Jehan Brun d'une part, la voie commune d'autre, le jardin d'Anthoine Moynade d'autre, et le jardin des hoirs de François Jaffard d'autre partie, au cens accoutumé dû à Monseigneur d'Aubièrre, l'autre moitié dudit chazal appartenant audit Disseranges, par lui acquise de Jehan Oby ce jourd'hui. Et, en échange, ledit Disseranges a baillé audit Dégironde un jardin à viande, situé dans ladite justice d'Aubièrre et au terroir de las Treillas, joignant à la voye commune d'une part, le fossé dudit lieu d'autre, le jardin dudit Dégironde d'autre, et la cabane de Guillaume Vaissas d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : Jehan Baffie de Beaumont et Jehan Oby dudit lieu (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 5 - A.D. 63).

#### 1591-05-26\_Permutation entre Chaptard Vedel et Gabriel Decors

**Permutation du 26 mai 1591** entre Gabriel Decors, laboureur d'Aubièrre, et Chaptard Vedel, boucher dudit Aubièrre. Ledit Decors a baillé audit Vedel la moitié par indivis d'une maison consistant en chambres, cuvage t... et autres aises, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Place, jouxte la maison de Pierre Feulhade par sa femme d'une part, deux rues communes d'autres deux parties ; ladite maison étant en commun entre lesdites parties, à eux advenue par partage fait entre eux ce jourd'hui avec Guillaume Ceaulme des biens qui étaient communs entre eux, advenus à eux par le décès de messire Jehan Vedel et Pierre Vedel, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Vedel a baillé audit Decors la moitié par indivis d'une vigne étant commune entre lesdits Vedel et Decors, située dans la justice de Clermont et au terroir de Landet, joignant la vigne de François Dégironde d'une part, la vigne de Michel Bourcheix d'autre et la vigne de ... [en blanc], gendarme d'autre partie ; plus une autre vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de Milerondes, joignant la vigne d'Ollivier Aubeny d'une part, la vigne de Michel Eyraud d'autre, et la vigne de ... [en blanc] de Beaumont d'autre ; plus une autre vigne de deux œuvres, située dans ladite justice et au terroir de las Plantadas, joignant la vigne d'Anthoine Ribeyre de deux parties, la vigne de Jacques Fosson et François Vialevaux d'autre, aussi quitte de cens et charges... Témoins : Anthoine Ramen et Anthoine Esclany qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 6 - A.D. 63).

#### 1591-05-27\_Permutation entre Michel Bourcheir drevon et Guillaume Robin

**Permutation du 27 mai 1591** entre Michel Bourcheir d'Aubièrre [Michel Bourcheir drevon, sur la page de titre], et Guillaume Robin dudit lieu. Ledit Bourcheir a baillé audit Robin une maison faisant haut et bas avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chasteau, joignant la maison de Pierre Valeir d'une part, la maison de Michel Pasque d'autre, la rue à bout d'autre, la maison d'Estienne Mallet d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Robin a baillé audit Bourcheir une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, joignant à la vigne de Michelle Charrier d'une part, la vigne de Michel Dégironde daoust d'autre, la vigne de Michel Mazen d'autre, et la vigne de Michel Dégironde maugues d'autre partie ; plus une autre vigne d'une œuvre et demie, située dans ladite justice et terroir, joignant à la vigne de Jehan Cellierier d'une part, la vigne de Guillaume Deperes par sa femme d'autre, la vigne d'Anna Chastanier veuve de Michel Dumolin d'autre, et ledict commun d'autre partie, quitte de tout cens et charges... Témoins : Jehan Chastanier soussigné, et Anthoine Cladière bartran dudit lieu (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

#### 1591-07-06\_Permutation entre Anthoine Dégironde et Michel Janon

**Permutation du 6 juillet 1591** entre Anthoine Dégironde maugues, laboureur d'Aubièrre, et Michel Janon, laboureur dudit lieu [*appelé indifféremment dans le texte soit Janon soit Ganon*]. Ledit Janon a baillé audit Dégironde une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Bezou, jouxte la vigne dudit Dégironde de deux parts, la vigne de Ligier Fourcaud d'autre, et la vigne de Guyot Lingrau d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Janon une terre à faire du chanvre d'une quartellée avec deux noyers y étant plantés, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Chambon, jouxte la terre d'Estienne Mallet d'une part, le jardin dudit Dégironde d'autre à bize, la terre de Jehan Bonabry par sa femme d'autre, et la chalme vacante d'autre. Et comme la vigne baillée par ledit Janon audit Dégironde est de plus grande valeur, une plus-value de la somme d'un écu sol a été payée par ledit Dégironde audit Janon... Témoins : Ligier Fourcaud et Michel Pasques (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

#### 1591-10-28\_Permutation entre Michel et Blaize Romain, frères

**Permutation du 28 octobre 1591** entre Blaize Romain borias, laboureur d'Aubièrre, et Michel Romain, son frère, laboureur dudit lieu. Ledit Blaize Romain a baillé audit Michel Romain, son frère, une grange couverte de paille, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Verdier, joignant à la grange de Martin Salligair d'une part, le jardin de Jacmet Gros d'autre, et la rue ou passage à bout d'autres deux parties, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Michel Romain a baillé audit Blaize Romain une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Bezou, joignant à la vigne de Michel Dégironde d'une part, la vigne dudit Blaize Romain d'autre, la vigne de Michel Mazen d'autre et la vigne de Jehan Legay d'autre, quitte de cens et charges quelconques... Témoins : Anthoine Fourcaud et Anthoine Moynade (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 6 - A.D. 63).

#### 1592-01-08\_Permutation entre François Gioux et Jacques Gioux, son frère

**Permutation du 8 janvier 1592** entre François Gioux, laboureur d'Aubièrre, et Jacques Gioux, son frère, aussi dudit lieu. Ledit Jacques a baillé audit François la moitié par indivis d'un chazal de grange entouré de murailles, étant en commun entre lesdites parties, avec ses aizes quelconques, situé hors le lieu d'Aubièrre, et au quartier du Ventadour, joignant au chemin commun d'une part, le chazal de grange des hoirs de feu Pierre [Bonda ?] d'autre, le chazal de Michel Solier d'autre, et le courtil des hoirs de feu Barthélemy Reddon

d'autre, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit François a baillé audit Jacques un petit casseau de pré d'un quart d'œuvre, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Saigne, joignant au pré dudit Jacques Gioux d'une part, le pré de Catherine Mallet d'autre, le pré d'Ollivier Aubeny par sa femme d'autre, et le pré de M<sup>e</sup> Jehan Tailhandier d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Témoins : Michel Bourcheix et Anthoine Aubeny (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

#### 1592-01-26\_Permutation entre Pierre Feulhade et Estienne Deroche

**Permutation du 26 janvier 1592** entre Pierre Feulhade, hoste d'Aubière, et Estienne Deroche, laboureur dudit lieu. Ledit Feulhade a baillé audit Deroche un pré d'un quart d'œuvre avec ses arbres, situé dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, joignant au pré dudit Deroche d'une part, le pré de Gabriel Decors par sa femme d'autre, le pré de Michel Dégironde daoust d'autre, et le pré du Chapitre de l'église cathédrale de Clermont d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Deroche a baillé audit Feulhade un jardin avec une étable y joignant, situé hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, joignant au courtil et aizes des hoirs de M<sup>e</sup> Gabriel Arlaud d'une part, le courtil et aizes d'Anthoine Fineyre d'autre, le chazal de grange dudit Deroche d'autre, et le courtil dudit Feulhade d'autre partie à bize, au cens d'une coupée blé due au S<sup>gr</sup> d'Aubière ; plus une petit verger avec ses arbres d'un quart d'œuvre faisant deux parcelles, l'une d'elles joignant au verger de Guillaume Noellet d'une part, le verger d'Estienne Legay d'autre, et le verger dudit Feulhade d'autre partie, et l'autre joignant au pré de Monseigneur d'Aubière, un béal entre eux de deux parties à midi et nuit, et le verger dudit Feulhade d'autres deux parties, au cens accoutumé... Témoins : Jehan Brun de Clermont, et François Gioux d'Aubière (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

#### 1592-02-02\_Permutation entre Anthoine Dégironde et Michel Dégironde jeune

**Permutation du 2 février 1592** entre Anthoine Dégironde maugues, laboureur d'Aubière, et Michel Dégironde, fils à feu Audebert, aussi laboureur dudit lieu. Ledit Anthoine Dégironde a baillé audit Michel Dégironde un pré d'un quart d'œuvre avec ses arbres, situé dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, joignant au pré du chapitre de l'église cathédrale de Clermont d'une part, le pré dudit Michel Dégironde d'autre, et le chemin commun d'autre ; plus un autre pré d'un quart d'œuvre, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Ribeyre, joignant au pré de Jacques Aubeny d'une part, le pré dudit Michel Dégironde de deux parties, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Michel Dégironde a baillé audit Anthoine Dégironde un petit verger avec ses arbres francs et autres appartenances quelconques, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Champs, joignant au verger dudit Anthoine Dégironde d'une part, le verger de Jehan Deperes d'autre, le chemin commun d'autre et le verger de Blaize et Jehan Tailhandier d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Témoins : Pierre Feulhade, Michel Pérol la Quaire dudit lieu (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

#### 1592-02-03\_Permutation entre François Gioux et Estienne Deroche

**Permutation du 3 février 1592** entre François Gioux, laboureur d'Aubière, et Estienne Deroche dudit lieu. Ledit Gioux a baillé audit Deroche une sauzade d'un demi quart d'œuvre, située dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, joignant au pré de Pierre Feulhade de deux parts, le rif commun d'autre, le pré de M<sup>e</sup> André Delaire de Clermont d'autre partie. Et, en échange, ledit Deroche a baillé audit Gioux une terre de trois quartonnées, située dans ladite justice et terroir, juxte la terre de Blaize Gilbert

d'une part, le grand chemin commun d'autre, le pré de M<sup>e</sup> Jehan Montorier d'autre, au cens accoutumé... Témoins : François Aureilhe et Martin Sauty dudit lieu d'Aubièrre (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 7 - A.D. 63).

#### 1592-02-06\_Permutation entre Anthoine Dégironde et Blaize et Jehan Tailhandier

**Permutation du 6 février 1592** entre Anthoine Dégironde maugues, laboureur d'Aubièrre, et Blaize et Jehan Tailhandier frères, fils à feu Guillaume, laboureurs dudit lieu. Lesdits Tailhandier ont baillé audit Dégironde un petit verger planté d'arbres francs et ses autres appartenances quelconques, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Champs, jouxte le verger de Jehan Deperes d'une part, la voie commune d'autre, le verger d'Anthoine Tailhandier d'autre, et le verger dudit Dégironde d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Dégironde a baillé auxdits Tailhandier un casseau de pré d'un quart d'œuvre, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Ribeyre, joignant au pré de Jacques Aubeny de deux parties, le pré de Martin Bourcheir drevon d'autre, et le pré de Michel Bourcheir, un béal commun entre deux d'autre partie, au cens d'une coupée pamoule due au Sr de R... ? Et comme le verger baillé par lesdits Tailhandier audit Dégironde est de plus grande valeur, une plus-value de la somme d'un écu sol cinquante sols tournois est payée par ledit Dégironde auxdits Tailhandier... Témoins : Jehan Deperes et Jehan Gioux d'Aubièrre ; ledit Deperes a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 7 - A.D. 63).

#### 1592-02-09\_Permutation entre Anthoine Ramen et Michel Dégironde petit

**Permutation du 9 février 1592** entre Anthoine Ramen, laboureur d'Aubièrre, et Michel Dégironde petit, aussi laboureur dudit lieu. Ledit Ramen a baillé audit Dégironde une vigne d'une demi-œuvre, avec une chalme y joignant d'une autre demi-œuvre, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de Mallemousche, joignant à la vigne des hoirs de Bertrand Ribeyre de deux parties, la terre de Jehan Rouchaud d'autre, la vigne de Barthélemy Montheil d'autre, et la terre de Martin Bourcheir d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Ramen une autre vigne d'une œuvre, située dans ladite justice et au terroir du Puy, joignant à la vigne de François Gioux d'une part, la vigne de Pierre Feulhade et dudit Ramen d'autre, et la chalme vacante d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Jehan Chastanier d'Aubièrre qui a signé, et Martin Sauty, demeurant audit lieu, qui n'a su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 7 - A.D. 63).

#### 1592-02-13\_Permutation entre Anthoine Aubeny et Jehan Lance

**Permutation du 13 février 1592** entre Anthoine Aubeny, laboureur d'Aubièrre, et Jehan Lance, laboureur dudit lieu. Ledit Aubeny a baillé audit Lance une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de Mallemousche, joignant à la vigne de Jehan Rouchault d'une part, la vigne de Guillaume Geneix par sa femme d'autre, la vigne dudit Aubeny d'autre à midi, une raze entre deux, et la vigne des hoirs d'Estienne Mosnier d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Lance a baillé audit Aubeny une autre vigne d'une œuvre, située dans ladite justice et au terroir de « tras la Bade » [signifie *derrière la Bade*], joignant à la vigne de M<sup>e</sup> Jehan Montorier d'une part, la vigne de Jehanne Aubeny, veuve de Pierre Vedel, d'autre, lecdict commun d'autre, et la vigne dudit Aubeny d'autre, au cens accoutumé... Témoins : Jehan Chastanier dudit lieu qui a signé, et Anthoine Cladière dudit lieu qui n'a su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubièrre, 5 E 44 7 - A.D. 63).

#### 1592-02-21\_Permutation entre Michel Dégironde maugues

## et Anthoine Dégironde

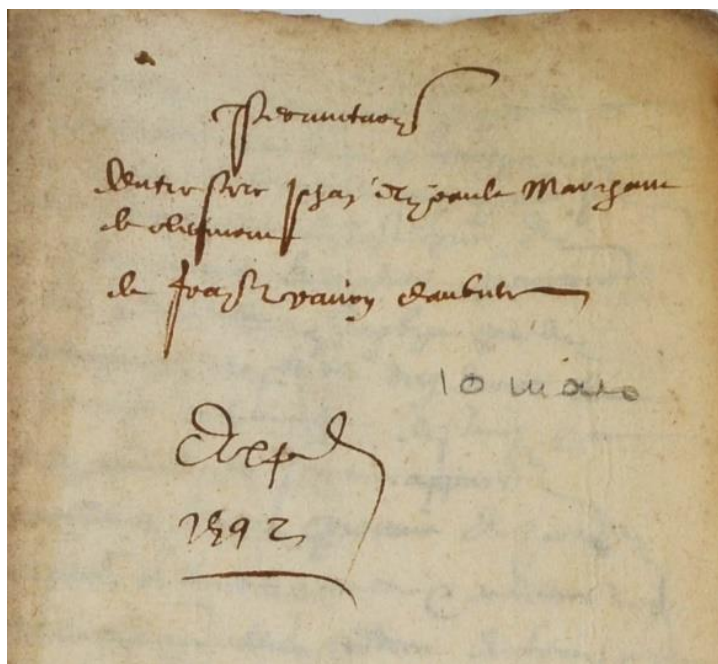
**Permutation du 21 février 1592** entre Michel Dégironde maugues, laboureur d'Aubière, et Anthoine Dégironde, laboureur dudit lieu. Ledit Michel Dégironde a baillé audit Anthoine Dégironde une terre d'une quartellée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Bandettas sine des Chazaux, joignant la terre dudit Anthoine Dégironde d'une part, la terre de M<sup>e</sup> Jacmet Dumolin d'autre, la terre des hoirs de Guillaume Chastanier d'autre, et la terre de Jacques Aubeny d'autre partie ; plus une autre terre de trois quartellées avec deux noyers y étant plantés, située dans ladite justice et au terroir de las Varenas, jouxte la terre de Guillaume Solier d'une part, la terre dudit Anthoine Dégironde d'autre, le pré dudit Michel Dégironde d'autre, et la terre de François Esparvier guinguas d'autre partie, lesdites terres aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Anthoine Dégironde a baillé audit Michel Dégironde une autre terre de trois quartellées, située dans la justice de Clermont et au terroir de Landet, joignant à la terre dudit Michel Dégironde d'une part, la terre de Pierre Fosson d'autre, la terre de François et Jehan Brunel frères d'autre, et la terre de Michel Dégironde daoust d'autre partie, au cens accoutumé ; plus une autre terre d'une éminée, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Varenas, joignant à la terre de Fontantige d'une part, la terre de Catherine Barberon d'autre, la terre dudit Michel Dégironde d'autre, et la terre des hoirs d'Anthoine Dufour d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Témoins : Jacques Pezand et Michel Pécou, serviteur demeurant audit lieu (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

### 1592-03-03\_Permutation entre François et Jacques Legay, son frère

**Permutation du 3 mars 1592** entre François Legay [Legay Rouchas, sur la page-titre], laboureur d'Aubière, et Jacques Legay, son frère, laboureur dudit lieu. Ledit François a baillé audit Jacques une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, joignant à la vigne dudit Jacques de deux parties, le chemin commun d'autre, et le dict commun d'autre, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Jacques Legay a baillé audit François une autre vigne d'une œuvre, située dans ladite justice et au terroir du Puy, joignant à la vigne du sieur Jehan Delaboissière de deux parties, la vigne de François Morel d'autre à bize, et la vigne de Guillaume Pignol d'autre partie, au cens d'un tiers de coupée froment due à la Charité d'Aubière... Témoins : Jacques Dautour, fils à feu François, et Blaize Mosnier dudit lieu, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

### 1592-03-10\_Permutation entre Jehan Eyraud et François Vaury

**Permutation du 10 mars 1592** entre honorable homme Jehan Eyraud, marchand de Clermont, et François Vaury, laboureur d'Aubière. Ledit Vaury a baillé audit Eyraud une vigne de quatre œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Aulnadas, joignant à la vigne dudit Eyraud d'une part, à bize, la vigne de Pierre Eyraud d'autre, la vigne d'Annet Vaury d'autre, et le chemin commun d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Eyraud a baillé audit Vaury une vigne de trois œuvres, faisant deux parcelles, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Badde, l'une joignant à la vigne des hoirs de Barthélemy Reddon de deux parties, la vigne de Jacques Aubeny d'autre, la vigne de Guillaume Fosson d'autre, et la vigne de François Gioux d'autre, et la chalme vacante d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Et, comme la vigne, ci-dessus confinée en premier, et délaissée par le dit Vaury audit Eyraud est de plus grande valeur, une plus-value de la somme de trois écus sol est payée par ledit Eyraud audit Vaury... Témoins : Michel de Lapelouze, marchand de Clermont, qui a signé avec ledit Jehan Eyraud, et Pierre Chidrat d'Aubière qui n'a su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).



Permutation du 10 mars 1592 (page titre)

#### 1592-03-14\_Permutation entre Michel Dégironde et Jehan Lance

**Permutation du 14 mars 1592** entre Michel Dégironde mauguet, laboureur d'Aubière, et Jehan Lance, laboureur dudit lieu. Ledit Dégironde a baillé audit Lance une vigne de trois œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, joignant à la vigne d'Anthoine Ribeyre d'une part, la terre de Me Jacmet Dumolin d'autre, la buge de François Fallateuf d'autre, et la chalme d'Estienne Legay d'autre partie ; plus une autre vigne d'une œuvre et demie, située dans ladite justice et terroir, joignant à la vigne dudit Lance d'une part, la vigne de Catherine Barberon d'autre, la vigne d'Anthoine Fineyre d'autre, et la buge des hoirs d'Andrieu Beneix d'autre partie ; plus une autre vigne d'une œuvre et demie, avec une chalme y joignant, située dans ladite justice et au terroir de la Croix de l'Arbre, joignant à la vigne des frères prêcheurs Cordeliers de Clermont d'une part, la vigne de Michel Bonabry d'autre, la vigne des hoirs de Jehan Tixier d'autre, et la vigne du sieur Jehan Delaboissière d'autre partie ; plus une terre à faire du chanvre d'une quartellée, située dans ladite justice et au terroir du Chambon, joignant au chemin commun d'une part, la terre d'Anthoine Fineyre d'autre, la terre d'Annet Vaury d'autre ; plus une autre petite terre d'une quartellée, située dans ladite justice et au terroir de las Champs, joignant à la terre de Guillaume Solier par sa femme d'une part, la terre de Guillaume Estiene d'autre, et deux chemins communs d'autres deux parties ; plus une petite sauzade d'une coupée, située dans ladite justice et au terroir de la Bresche, joignant à la sauzade de Michel Pérol d'une part, la sauzade de Pierre Thévenon d'autre, et la rue ou chemin commun d'autre partie ; lesdits héritages aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Lance a baillé audit Dégironde une vigne de quatre œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, joignant à la vigne des hoirs de Bertrand Ribeyre d'une part, la vigne de Bonnet Cellierier d'autre, ledict commun d'autre, et la vigne des hoirs de Guyot Lingrau d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Témoins : Anthoine Tailhandier et Jehan Bonabry dudit lieu ; ledit Tailhandier a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

#### 1592-03-15\_Permutation entre Jacques Aubeny et Jehanne Delair

**Permutation du 15 mars 1592** entre Jacques Aubeny, fils à feu Blaize, laboureur d'Aubièrre, et Jehanne Delair, veuve de feu Jehan Sibard. Ledit Aubeny a baillé à ladite Delair une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Puy, joignant à la vigne d'Anthoine Dégironde d'une part, la vigne d'Anthoine Vaux d'autre, la vigne de Blaize Mallet, fils à ladite Delair d'autre, et lecdict commun d'autre partie, quitte de cens et charges quelconques ; plus une terre d'une quartellée, située dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, joignant à la terre de François Morel d'une part, la terre de Guillaume Noellet d'autre, la terre de Blaize Romain par sa femme d'autre, et la voie commune d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, ladite Delair a baillé audit Aubeny un petit verger planté de ses arbres francs et noyers et autres aizes et appartenances quelconques, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir des Horts de Mesnier, joignant au verger de François Aureilhe d'une part, le verger dudit Aubeny d'autre, le chemin commun d'autre, et le verger de Jehan Rouchaud d'autre partie, au cens accoutumé moyennant de la directe de la Charité d'Aubièrre... Témoins : Michel Vialevaux et François Gioux dudit lieu qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

*Dans le double de ce document, on lit clairement Jehanne « Delaire » !*

### 1592-05-06\_Permutation entre Guillaume Noellet et François Gioux

**Permutation du 6 mai 1592** entre Guillaume Noellet, laboureur d'Aubièrre, et François Gioux, laboureur dudit lieu. Ledit Noellet a baillé audit Gioux une terre d'une éminée, située dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, juxte la terre de Blaize Gilbert chazillier d'une part, la terre de Jehanne Delair d'autre, le chemin commun d'autre, et la terre de François Morel d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Gioux a baillé audit Noellet une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Varenas, juxte la terre de Ligier Fourcaud d'une part, la terre des hoirs de feu Guillaume Eyraud d'autre, la terre des hoirs de feu Blaize Tailhandier d'autre, et la terre de Martin Bourcheir d'autre partie, au cens de quatre coupées blé dues à la Charité de Montferrand ; plus une petite sauzade d'une coupée avec ses arbres, située dans ladite justice et au terroir de Champtour, joignant au verger de Michel Romain d'une part, le verger de Jacques Gioux d'autre, la sauzade de ... [en blanc] d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : Estienne Deroche et François Ceaulme dudit lieu qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

### 1592-06-11\_Permutation entre Michel Mazen et Anthoine Moynade

**Permutation du 11 juin 1592** entre Michel Mazen, laboureur d'Aubièrre, et Anthoine Moynade, laboureur dudit lieu. Ledit Moynade a baillé audit Mazen une maison faisant haut et bas avec ses aisances et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier de la Quaire, joignant à la maison de M<sup>e</sup> Guillaume Loubier d'une part, la maison des hoirs de Pierre Noalhat d'autre, une rue commune d'autre à nuit, et la maison d'Anthoine Randane et Guillaume Estien d'autre partie, au cens de trois deniers tournois dû au S<sup>gr</sup> d'Aubièrre. Et, en échange, ledit Mazen a baillé audit Moynade une autre maison, située dans le lieu d'Aubièrre et au quartier du Chasteau, faisant sa chambre haute et le cuvage en dessous voûté, avec le courtil qui est au-devant avec leurs appartenances quelconques, joignant à l'autre maison dudit Mazen de nuit d'une part, le chazal de Michel Cellierier par sa femme d'autre, le chazal de Michel Bonabry et Jehan Gioux de bize d'autre, et la maison de Léonard Charneau, une ruelle entre deux d'autre partie, au cens d'une coupée et demie pasmoule due au S<sup>gr</sup> d'Aubièrre ; plus une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Faissas, juxte la terre dudit Moynade d'une part, la terre de Michel Dégironde daoust d'autre, la terre d'Anthoine Fourcaud, le viol entre deux d'autre, et la terre de Michel Solier d'autre partie, au cens accoutumé ; plus une autre



terre de trois quartellées, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Faissas, jouxte la voye et chemin commun d'une part, la terre de Guillaume Ceaulme d'autre, la terre de Claude Salicques d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques... Témoins : Chaptard Vedel dudit Aubière, et messire Anthoine Constantin, prêtre dudit lieu, qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

#### 1592-12-20\_Permutation entre Michel Bourcheir et Estienne Deroche

**Permutation du 20 décembre 1592** entre Michel Bourcheir drevon, laboureur d'Aubièrre, et Estienne Deroche, laboureur dudit Aubière. Ledit Deroche a baillé audit Bourcheir, un verger planté de jeunes arbres francs, d'une œuvre, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Coste blanche, joignant les vergers de Michel Mazen, Estienne Legay et Pierre Dégironde d'une part, le verger des hoirs d'Agnès Pezand d'autre, les vergers dudit Michel Bourcheir, Guillaume, Estienne et Martin Bourcheir d'autre, et le quart d'autre partie, au cens de deux coupées pasmoule deux deniers obole dues au Sgr d'Aubièrre. Et, en échange, ledit Bourcheir a baillé audit Deroche, une terre de cinq quartellées, avec ses noyers, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Chambon sine des Chaux, joignant à deux chemins communs de deux parties, la terre des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre, et la terre de Jehan Chastanier d'autre partie. Et comme la terre baillée par ledit Bourcheir audit Deroche est de plus grande valeur que le verger baillé par ledit Deroche audit Bourcheir, une plus-value de la somme de six écus sol deux tiers est payée par ledit Deroche... Témoins : Jehan Fineyre, et Jehan Chastanier qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 7 - A.D. 63).

#### 1593-01-01\_Permutation entre Anthoine Dégironde et Jehanne Vedel

**Permutation du 1<sup>er</sup> janvier 1593** entre Anthoine Dégironde maugues, laboureur d'Aubièrre, et Jehanne Vedel, veuve de Guillaume Ceaulme. Ledit Dégironde a baillé à ladite Vedel un jardin à viande de deux coupées, situé dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Thuel sine le Chambon, jouxte la voye commune d'une part, le jardin d'Estienne Mallet d'autre, le jardin de Jehan Bonabry d'autre, et la terre de Michel Janon d'autre partie, quitte de cens et charges quelconques. Et, en échange, ladite Vedel a baillé audit Dégironde une sauzade de trois coupées, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Champs, jouxte le verger dudit Dégironde d'une part, le chemin commun de deux parties, et le verger de Michel Dégironde daoust d'autre partie, au cens accoutumé ; et comme la sauzade a baillée par ladite Vedel audit Dégironde est de plus grande valeur, il a été convenu que la somme de deux écus sol sera payée par ledit Dégironde à ladite Vedel... Témoins : Chaptard Vedel d'Aubièrre, et Michel Bourcheix, laboureur dudit lieu (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 8 - A.D. 63).

#### 1593-01-02\_Permutation entre Jacques Vialevaux et Anthoine Aubeny

**Permutation du 2 janvier 1593** entre Anthoine Aubeny, laboureur d'Aubièrre, et Jacques Vialevaux. Ledit Aubeny a baillé audit Vialevaux un chazal de grange avec une vigerie <sup>28</sup> y joignant avec leurs appartenances quelconques, situés dans la justice d'Aubièrre et au terroir de las Treillias, joignant au verger de Pierre Eyraud d'une part, le verger d'Anthoine Vaux d'autre, la chènevière des hoirs de Blaize Tailhandier d'autre, et le jardin des hoirs d'Anthoine Ameil et Guillaume Vaissas d'autre partie, au cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Vialevaux a baillé audit Aubeny une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir de la Bade, joignant à la vigne dudit Aubeny d'une part, la vigne de Michel Mazen d'autre, la vigne de Michelle Aubeny d'autre partie, au cens

---

<sup>28</sup> - Vigerie : Dans le Puy-de-Dôme, champ planté en osier ou vige.

accoutumé... Témoins : Chaptard Vedel et Anthoine Esclany d'Aubière qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 8 - A.D. 63).

#### 1593-01-18\_Permutation entre Pierre Feulhade et Marie Ponsson

**Permutation du 18 janvier 1593** entre Pierre Feulhade, hoste d'Aubière, et Marie Ponsson, veuve d'Anthoine Gioux, et Jacques Gioux, son fils et dudit feu Anthoine, cousturier d'Aubière. Ledit Feulhade a baillé auxdits Ponsson et Gioux une maison consistant en une chambre, cellier étant en-dessous, avec ses appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place sine de sous le Four, joignant à deux rues communes de deux parties, la maison de Pierre Dégironde d'autre, et le passage commun entre ledit Dégironde, Michel Solier et ledit Feulhade d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Et, en échange, lesdits Ponsson et Gioux ont baillé audit Feulhade une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, joignant à la vigne de Michel Solier par sa femme d'une part, la vigne de François Fallateuf d'autre, la vigne de Me François Dujohanel d'autre, et la vigne de Bonnet Cellierier par sa femme d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Et, comme la maison baillée audit Feulhade est de plus grande valeur que la vigne, ce dernier paye une plus-value de la somme de trente-trois écus un tiers à Marie Ponsson et Gioux... Fait à Aubière en la maison dudit Feulhade en présence d'Anthoine Ramain, et de messire Anthoine David, prêtre, qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 8 - A.D. 63).

#### 1593-03-02\_Permutation entre Jehan Rouchault et Ollivier Recolène

**Permutation du 2 mars 1593** entre Jehan Rouchault et Pol Dumolin, laboureurs d'Aubière, et Ollivier Recolène. Ledit Recolène a baillé auxdits Rouchault et Dumolin une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, joignant à la vigne desdits Dumolin et Rouchault de deux parties, la vigne de Jacques Fosson et Jacques Legay d'autre, et ledict commun d'autre à midi, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, lesdits Rouchault et Dumolin ont baillé audit Recolène une autre vigne d'une œuvre, située dans ladite justice et au terroir de la Bade, joignant à la vigne d'Anthoine Ramen d'une part, la vigne de Michel Rey d'autre à jour, la vigne des hoirs de Guillaume Ceaulme d'autre, et la vigne de sieur Anthoine Mesnier mynard d'autre partie, au cens accoutumé. Et, comme la vigne ci-dessus confinée baillée par ledit Recolène est de plus grande valeur, il a été accordé qu'une plus-value de la somme de cinquante sols tournois soit payée par lesdits Rouchault et Dumolin... Témoins : Guillaume Bourcheir, laboureur dudit Aubière, et François Lacombe de Clermont, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 8 - A.D. 63).

#### 1593-05-03\_Permutation entre Jacmet Thévenon et Claude Cladière bony

**Permutation du 3 mai 1593** entre Jacmet Thévenon, laboureur d'Aubière, et Claude Cladière bony, laboureur dudit lieu. Ledit Thévenon a baillé audit Cladière un pré d'une demi-œuvre, situé dans la justice d'Aubière et au terroir des Sauzes, joignant au rif d'Artière d'une part, le pré de Michel Dégironde marquet d'autre, le pré d'Estienne Thévenon d'autre, et le pré dudit Cladière bony d'autre partie, à la quatrième partie des fruits due au Sgr d'Aubière. Et, en échange, ledit Cladière a baillé audit Thévenon une vigne d'une œuvre, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Badde, joignant au chemin commun d'une part, la vigne de Michel Vialevaux d'autre, ledict commun d'autre, et la vigne dudit Thévenon d'autre partie, au cens accoutumé... Et, comme la vigne baillée par ledit Cladière est de plus grande valeur que le pré baillé par ledit Thévenon, celui-ci paye audit Cladière une plus-value de la somme de trente sols tournois... Témoins :

Pierre Pezand et Michel Vaissas dudit Aubière qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 8 – A.D. 63).

### 1593-05-23\_Permutation entre Jehan Monteilh et Sébastien Marmat

**Permutation du 23 mai 1593** entre Jehan Monteilh, charpentier d'Aubière, et Sébastien Marmat, meunier demeurant au Cendre. Ledit Marmat a baillé audit Monteilh une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Faissas, joignant à la vigne de Jehan Brauli de trois parties, et la vigne de Jacques Aureilhe d'autre partie ; plus une autre vigne d'une œuvre, située dans ladite justice et au terroir du Puy, joignant à la vigne du notaire soussigné d'une part, la vigne de Françoise Bourcheir d'autre, la vigne des hoirs d'Estienne Arnauld d'autre, et la vigne de Jacques Aubeny par sa femme d'autre partie ; plus une terre de trois quartellées, située dans ladite justice et au terroir de la Croix de Labre (*sic*), jouxte le chemin commun d'une part, la terre de Jehan Eyraud d'autre, la terre des hoirs de Guyot Lingrau d'autre à jour, et le viol ou sentier commun d'autre à midi, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Monteilh a baillé audit Marmat une terre d'une éminée, située dans la justice de Clermont et au terroir de la Ganteyre, joignant à la terre de Catherine Desparrin d'une part à jour, le chemin commun d'autre, la terre de ... [en blanc] Dupuy Chabrier de Clermont d'autre, la terre de M<sup>e</sup> Jehan Tailhandier d'autre partie, au cens accoutumé. Et, comme les héritages baillés par ledit Marmat sont de plus grande valeur, ledit Monteilh paye audit Marmat une plus-value de la somme de douze écus sol... Témoins : M<sup>re</sup> Anthoine Constantin, prêtre dudit lieu soussigné, et Pierre Deparnian, de la paroisse de Volore qui n'a su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 8 – A.D. 63).

### 1593-12-29\_Permutation entre Pierre Feullade et Estienne Deroche

**Permutation du 29 décembre 1593** entre Pierre Feullade, hoste d'Aubière, et Estienne Deroche, laboureur d'Aubière. Ledit Feullade a baillé audit Deroche la moitié d'un verger planté d'arbres francs avec ses appartenances quelconques, situé dans la justice d'Aubière et au terroir des Horts de Menier, jouxte le ruisseau commun d'une part, le verger de Michel Dégironde d'autre, l'autre moitié dudit verger appartenant à Anthoinette Charrier d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Deroche a baillé audit Feullade un chazal de grange, situé hors le lieu d'Aubière et au quartier de la Quaire, joignant à la voye commune d'une part, la grange dudit Feullade d'autres deux parties, et l'aize des hoirs de Gabriel Legay d'autre partie, aux cens et charges accoutumés mouvant de la censive et directe de la seigneurie d'Aubière... Anthoine Ramen et Anthoine Dégironde dudit Aubière, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 8 – A.D. 63).

### 1594-02-03\_Permutation entre Jacmet Thévenon et Michel Bonabry

**Permutation du 3 février 1594** entre Jacmet Thévenon, laboureur d'Aubière, et Michel Bonabry pergoir, laboureur dudit lieu. Ledit Thévenon a baillé audit Bonabry la moitié par indivis d'une vigne située dans la justice de Clermont et au terroir de Landet <sup>29</sup>, de trois œuvres, jouxte la vigne d'Amable Girard d'une part, la vigne des hoirs de ... [en blanc] Samin de Clermont d'autre, le chemin commun d'autre, et la vigne de ... [en blanc] de Montferrand d'autre partie, au cens toute la vigne de trois quarts coupée froment... Et, en échange, ledit Bonabry a baillé audit Thévenon une terre d'une éminée, située dans la

---

<sup>29</sup> - Landet : on écrit aujourd'hui : « landais ». Ce terroir a depuis débordé sur le territoire d'Aubière, à l'extrémité de la bordure nord-est des Cézeaux.

justice d'Aubière et au terroir de la Penderie du Thuel <sup>30</sup>, joignant le chemin commun d'une part, la cave de Dégironde, un terrail <sup>31</sup> entre deux d'autre, la terre de Jehanne Deleir d'autre, la terre d'Anthoine Meusnier mynard d'autre, au cens de deux coupées blé dues au Chapitre Saint-Genès de Clermont ; plus une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, joignant à la vigne d'Estienne Arbres d'une part, la vigne de Gabriel Decors d'autre, la buge <sup>32</sup> vacante d'autre, et le chemin commun d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques... Témoins : Anthoine Romain, laboureur d'Aubière, et Me François Dufraisse, notaire royal à Romagnat soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 9 – A.D. 63).

## 1594-02-07\_Permutation entre Anthoine Decors et Gabriel Decors

**Permutation du 7 février 1594** entre Anthoine Decors, laboureur d'Aubière, et Gabriel Decors, son cousin, laboureur dudit lieu, pour lui et prenant en main pour Pierre et Estienne Decors ses frères. Ledit Gabriel Decors, pour lui et ses frères, a baillé audit Anthoine Decors une terre de trois quartonnées, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Faissas, jouxte le chemin commun d'une part, la terre de Blaise Ramen par sa femme<sup>33</sup> d'autre, la terre d'Anthoine Dégironde par sa femme d'autre, et la terre dudit Decors par sa femme d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Anthoine Decors a baillé auxdits Gabriel Decors et ses frères une vigne d'une œuvre et demie, jouxte la vigne d'Anthoine Charrier d'une part, la vigne de Guillaume Eschenoit par sa femme d'autre, la vigne dudit Gabriel Decors et ses frères d'autre, et un terrail d'autre, aussi aux cens et charges accoutumés. Et parce que la vigne est de plus grande valeur que la terre, il a été convenu que lesdits Gabriel Decors et ses frères payent une plus-value de la somme d'un écu sol vingt sols audit Anthoine Decors... Témoins : Michel Pérol, demeurant audit lieu, et M<sup>re</sup> François Noellet, cleric d'Aubière soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 9 – A.D. 63).

## 1594-02-28\_Permutation entre Anthoine Dégironde de Jacques Chastanier

**Permutation du 28 février 1594** entre Anthoine Dégironde, laboureur d'Aubière, et Jacques Chastanier, laboureur dudit lieu. Ledit Chastanier a baillé audit Dégironde une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, joignant à la vigne de M<sup>e</sup> Jehan Tailhandier d'une part, deux hecdicts <sup>34</sup> communs d'autres deux parties à midi et bize, et la vigne dudit Dégironde d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Chastanier une autre vigne d'une autre œuvre et demie, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Puy, joignant à la vigne de Pierre Joinet d'une part, lecdict commun d'autre, la vigne de

---

<sup>30</sup> - *La Penderie du Thuel : cette expression nous interpelle ! Est-ce au terroir de la Penderie ou au terroir du Thuel ? Deux terroirs voisins. La Penderie est plutôt limitrophe de l'Artière et confine avec le Pré de l'Aire à l'ouest. Le Thuel est plus vaste et escalade un peu les pentes du Puy d'Aubière pour séparer le terroir de la Bezou à l'ouest et celui du Puy d'Aubière et des caves à l'est et au sud, et le terroir du Chambon aussi à l'est mais plus au nord, jusqu'à l'Artière. On notera que le Thuel (le Thieu, aujourd'hui) est limitrophe du site des Grandes caves et que l'on y trouve aussi des caves.*

<sup>31</sup> - *Terrail : Retranchement de terre élevé.*

<sup>32</sup> - *Buge ou Bughe : en Basse-Auvergne, champ de culture épisodique, souvent inculte ; cela peut être une jachère.*

<sup>33</sup> - *« Par sa femme » : voilà une expression que vous avez certainement déjà rencontrée. Quand un individu (masculin) dispose ou pas d'un bien « par sa femme », c'est que ce bien appartient en propre à celle-ci, mais que, selon le droit de l'époque, elle ne peut pas en disposer sans l'aval de son époux. Un exemple nous est donné plus loin dans la permutation du 26 décembre 1594. Une fois veuve, elle le pourra.*

<sup>34</sup> - *Hecdict : On le trouve aussi sous les formes édit, ecdict, hedit ou lecdict. C'est une « châprière », en Basse-Auvergne, prairie cultivée en châpre ou sainfoin. Très souvent suivi (à Aubière) du mot « commun », ce qui laisserait penser que cette châprière était commune à l'ensemble des Aubiérais ou ferait partie des patrimoniaux.*

Guillaume Vaissat d'autre, et la vigne des hoirs de M<sup>e</sup> Michel Geneys d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Et, parce que la vigne baillée par ledit Chastanier est de plus grande valeur, ledit Dégironde a payé une plus-value de la somme de trois écus un tiers... Témoins : François Aureilhe, et messire Anthoine David, prêtre dudit lieu, soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 9 – A.D. 63).

#### 1594-04-17\_Permutation entre François Vaury et Michel Disseranges

**Permutation du 17 avril 1594** entre François Vaury, laboureur d'Aubière, et Michel Disseranges, tixerand d'Aubière. Ledit Vaury a baillé audit Disseranges, un chazal en partie entouré de murailles, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant à la maison dudit Vaury d'une part à jour <sup>35</sup>, le chazal d'Anthoinette Charrier de midi d'autre, la maison de Michel Romain une ruelle entre deux d'autre à nuit, et la maison d'Annet Brun guerrier d'autre à bize, au cens accoutumé. Et sera tenu ledit Vaury du côté à casser les degrés <sup>36</sup> par lesquels il entre dans sa maison joignant audit cuvage, et les faire poser du côté regardant vers le jour, et de telle façon qu'il ne puisse empêcher le passage dudit Disseranges, lequel doit demeurer libre pour passer un ... [*char ?*] à bras chargé d'une [*saulme ?*] de vendange (...). Et, en échange, ledit Disseranges a baillé audit Vaury une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, joignant à la vigne de Jehan Fallateuf d'une part, la vigne de François Legay d'autre, ledict commun d'autre, et la vigne de Pierre Disseranges d'autre partie, au cens accoutumé. Et comme le chazal baillé par ledit Vaury est de plus grande valeur, ledit Disseranges paye une plus-value de la somme de quatre écus sol dix sols audit Vaury... Témoins : Michel Mazen et Gilbert Tairas, laboureurs d'Aubière, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 9 – A.D. 63).

#### 1594-06-25\_Permutation entre Guillaume Deperes et Jacques Chastanier

**Permutation du 25 juin 1594** entre Guillaume Deperes, laboureur d'Aubière, et Jacques Chastanier, laboureur dudit Aubière. Ledit Deperes a baillé audit Chastanier une saulzade d'une coupée, avec ses arbres et appartenances, située dans la justice d'Aubière et au terroir des Horts Demonier, jouxte la sauzade dudit Chastanier d'une part, la sauzade des hoirs d'Anthoine Ameil d'autre, la sauzade de Michel Mazen d'autre, et la sauzade des hoirs d'Estienne Mosnier d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Chastanier a baillé audit Deperes un pré d'une demi-œuvre avec ses arbres et appartenances, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir des Sauzes, joignant au ruisseau commun d'une part, le pré de Guillaume J... d'autre, et le pré de Jacques Gioux, fils à feu Guillaume d'autre partie, au cens d'une éminée blé due à Monsieur le Bally d'Aubière... Témoins : Martial Barat et Pierre Decors dudit Aubière, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 9 – A.D. 63).

#### 1594-09-21\_Permutation entre Guillaume Deleir et Pierre Thévenon

**Permutation du 21 septembre 1594** entre Guillaume Deleir laîné, laboureur d'Aubière, et Pierre Thévenon, fils à feu Pierre, laboureur dudit lieu. Ledit Deleir a baillé audit Thévenon une vigne d'une demi-œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Pedas, joignant à la vigne dudit Thévenon de deux parties, la vigne de la Varade de Clermont d'autres deux parties, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Thévenon a baillé

---

<sup>35</sup> - Il n'est pas inutile de rappeler les appellations qu'utilisaient nos ancêtres pour les points cardinaux : jour signifie l'est ou l'orient ; le midi, c'est le sud ; nuit indique l'ouest ou l'occident ; et bize montre le nord ou le septentrion.

<sup>36</sup> - degrés : marches d'un escalier.

audit Deleir une autre vigne d'une œuvre, située dans ladite justice et terroir, joignant à la vigne des Cordeliers de Clermont d'une part, la vigne de Michel Vaissas d'autre, la vigne de Jacques Couhade d'autre, et la vigne de Martin Domas d'autre partie, aussi au cens accoutumé... Témoins : Jehan Thévenon et Blaize Mosnier, habitants dudit lieu, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 9 – A.D. 63).

### 1594-12-18\_Permutation entre François et Michel Disseranges, frères

**Permutation du 18 décembre 1594** entre François Disseranges, tixerand d'Aubière, et Michel Disseranges, tixerand dudit lieu. Ledit Michel Disseranges a baillé audit François son frère, une maison consistant en chambres, cuvage, croutte et cellier et autres aizes et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant au fossé du Chateau d'Aubière d'une part, la maison et cuvage des hoirs de François Arnaud d'autre, la maison des hoirs de François Ribeyre d'autre, et la maison de Guillaume Robin par sa femme d'autre partie, au cens accoutumé mouvant de la censive de la seigneurie d'Aubière. Et, en échange, ledit François Disseranges a baillé à son frère Michel une vigne de deux œuvres, située dans ladite justice d'Aubière et au terroir de devant la Bade, joignant à la vigne de François Dujohanel par sa femme d'une part, lecdict commun d'autre, la vigne de Michel Ramain d'autre partie ; plus une autre vigne d'une œuvre et demie, située dans ladite justice et au terroir de las Plantadas, joignant à la vigne de Jacmet Brunet d'une part, la vigne de Bertrand Ribeyre d'autre, la vigne de Michel Bonabry d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie ; plus une chènevière, située dans ladite justice et au terroir de la Penderie, d'une éminée, joignant à la chènevière de Michel Vaissas par sa femme d'une part, le verger des hoirs de feu Blaize Tailhandier d'autre, la vigne des hoirs de Jehan(ne) Vedel d'autre, et la terre de Pierre Boudemeuf d'autre partie, lesdits héritages aux cens et charges accoutumés. Et, comme la maison baillée par ledit Michel est de plus grande valeur que les héritages baillés par ledit François, celui-ci paye une plus-value de la somme de vingt-un écus sol... Témoins : Martin Sauty d'Aubière, et Anthoine Tailhandier qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 9 – A.D. 63).

### 1594-12-18\_Permutation entre Michel Pérol et Michel Vaissair

**Permutation du 18 décembre 1594** entre Michel Pérol gargoulhou, laboureur d'Aubière, et Michel Vaissair, laboureur dudit Aubière. Ledit Pérol a baillé audit Vaissair une terre de trois éminées, avec ses arbres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Gardequibaisle sine du Pegeyre, joignant à deux chemins communs de deux parties, la terre de Paul Dumolin d'autre, et la terre dudit Vaissas d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Vaissas a baillé audit Pérol la moitié par indivis d'une maison étant en commun entre les parties, consistant en haut et bas, cave étant au-dessous, jardin étant au-devant, avec leurs aises et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Chastel, joignant à la muraille dudit Aubière d'une part, la raze de la laniette <sup>37</sup> d'autre à jour, les cuvage et jardin des hoirs de Barthélemy Reddon et Guillaume Noellet, la rue à bout entre deux d'autre, et la maison de Catherine Barberon d'autre partie, aussi aux cens et charges accoutumés... Fait à Aubière en la place dudit lieu en présence de messire Anthoine Constantin, prêtre, qui a signé, et Chaptard Vedel qui n'a su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 9 – A.D. 63).

---

<sup>37</sup> - Laniette : cette rase, qui porte parfois un autre nom similaire, est sans doute ce qui subsiste des fossés au nord du bourg et qui longe toujours, en cette fin de XVI<sup>ème</sup> siècle, les murs nord du fort d'Aubière. Je me demande aussi si cette rase ne serait pas une partie visible de l'égout médiéval qui circulait à travers les parties nord et est du village d'Aubière et qui s'évacuait dans l'Artière au niveau de la rue des Moulins actuelle...

## 1594-12-26\_Permutation entre Jacques Courtine et Marie Brunel

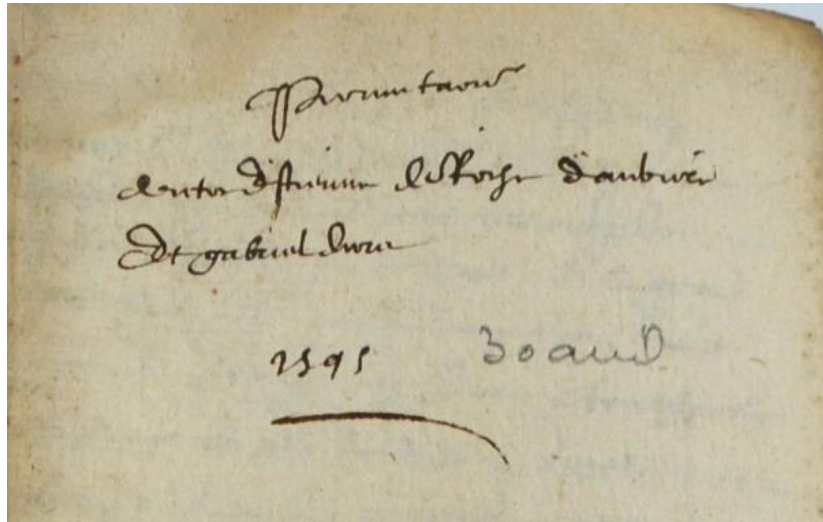
**Permutation du 26 décembre 1594** entre messire Jacques Courtine, prêtre habitant de Romagnat, et Marie Brunel, femme à Jehan Biard qui l'autorise. Ledit Biard a baillé audit Courtine une vigne de trois œuvres, située dans la justice de Montrognon et au terroir de Cougouleyre, jouxte la vigne de Saturnin Verny d'une part, le pré de Monsieur de Sallemes d'autre, la vigne de Jehan Cohendy d'autre, et un terrail d'autre partie, au cens d'un denier dû à la Luminaire de Romagnat. Et, en échange, ledit Courtine a baillé auxdits Biard et Brunel sa femme, une autre vigne de deux œuvres et demie, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Bezou, jouxte la vigne de Mathieu Sourdeix, chirurgien de Clermont, par sa femme de deux parties, la vigne de François Courtine d'autre, et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques. Comme la vigne baillée par ledit Biard audit Courtine est de plus grande valeur, ce dernier paye une plus-value de la somme de trente sols... Témoins : Jacques Brunel, boucher de Romagnat, qui a signé, et Jacmet Brunel d'Aubière, qui n'a su signer. Cités en marge : « *François Courtine, Saturnin Courtine et Nadalle Tarade, héritiers dudit feu M<sup>re</sup> Jacques Courtine de Romagnat, aoust 1621* » (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 9 – A.D. 63).

## 1595-01-14\_Permutation entre Anthoine Aubeny et Jehan Lance

**Permutation du 14 janvier 1595** entre Anthoine Aubeny, laboureur d'Aubière, et Jehan Lance, aussi laboureur d'Aubière. Ledit lance a baillé audit Aubeny une vigne de deux œuvres, située dans cette justice d'Aubière et au terroir de las Pedas, joignant lecdict commun d'une part, la vigne de François Aureilhe d'autre, la vigne de Blaize Esclany d'autre, et la vigne des Cordeliers de Clermont d'autre partie, à la p... [percière ?] due au S<sup>gr</sup> d'Aubière. Et, en échange, ledit Aubeny a baillé audit Lance, une autre vigne d'une œuvre et demie, située dans ladite justice et au terroir de Mallemousche, jouxte la vigne de Pierre Boudemeuf de deux parts, la vigne dudit Lance d'autre, et le chemin commun d'autre, aussi à la percière de la ... (*directe* ?) due audit S<sup>gr</sup> d'Aubière... Une plus-value de la somme de huit écus sol vingt sols tournois a été payée par ledit Aubeny audit Lance... Témoins : Anthoine Dégironde, et messire Martin Deperes qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 10 – A.D. 63).

## 1595-04-30\_Permutation entre Estienne Deroche et Gabriel Decors

**Permutation du 30 avril 1595** entre Estienne Deroche, laboureur d'Aubière, et Gabriel Decors, laboureur dudit lieu. Ledit Decors a baillé audit Deroche un pré d'un quart d'œuvre, situé dans la justice de Montferrand et au terroir du Port Dieu, joignant au pré dudit Deroche de deux parties, le pré des hoirs de feu Loys Dauphin d'autre, et la pré du Chapitre de l'église cathédrale de Clermont d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Deroche a baillé audit Decors une terre d'un journal, située dans ladite justice d'Aubière et au terroir des Gravins, jouxte la terre d'Anthoine Esclany d'une part, la terre de Guillaume Pignol par sa femme d'autre, la vigne des hoirs de Jehan Tixier d'autre, et la voye commune d'autre partie ; plus une autre terre d'une éminée, située dans ladite justice et terroir, joignant à la terre de Pierre Feullade d'une part, la terre de Michel Solier d'autre, le grand chemin d'autre, et la buge de Pierre Dégironde d'autre partie, à la percière due au S<sup>gr</sup> d'Aubière... La plus-value compensée par l'usufruit jouissant et exploitant d'une terre de deux journaux, située dans la justice d'Aubière et au terroir des Gravins, joignant à la terre de François Gioux d'une part, et le grand chemin commun d'autre... Témoins : Jehan Bonabry, et Anthoine Esclany qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 10 – A.D. 63).



Permutation du 30 avril 1595 (page titre)

### 1595-05-16\_Permutation entre Michel et Guillaume Dégironde et Anthoine Noalhat

**Permutation du 16 mai 1595** entre Michel Dégironde marquet le jeune (!!!)<sup>38</sup> et Guillaume Dégironde son frère, laboureurs d'Aubière, et Anthoine Noalhat dit Doyon, laboureur dudit lieu. Ledit Noalhat a baillé auxdits Dégironde frères une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Bade, joignant à la vigne de Bonnet Chastanier d'une part, la vigne de M<sup>e</sup> Jehan Montorier d'autre, la vigne des hoirs de François Charrier d'autre, et la vigne de Jehan Oby d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Et, en échange, lesdits Dégironde frères ont baillé audit Noalhat une autre vigne de deux œuvres, située dans ladite justice d'Aubière et au terroir de Devant la Badde, joignant au chemin commun de midi, la buge ou chalme des hoirs de Barthélemy Reddon d'autre, la vigne de Jehan Eyraud et M<sup>e</sup> Jacmet Dumolin d'autre, et la buge de ... [en blanc] d'autre partie, aussi quitte de tous cens et charges. Comme la vigne baillée par ledit Noalhat est de plus grande valeur, lesdits Dégironde payent une plus-value de la somme de quatre écus sol deux tiers... Témoins : Guillaume Solyer, et messire François Noellet qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 10 – A.D. 63).

### 1595-05-31\_Permutation entre Michel Mazen et Pierre Dégironde

**Permutation du 31 mai 1595** entre Michel Mazen, laboureur d'Aubière, et Pierre Dégironde, laboureur dudit lieu. Ledit Dégironde a baillé audit Mazen une terre d'une éminée avec une œuvre et demie de vigne y joignant, le tout situé dans la justice de Cournon et au terroir de la Vaugondyre, joignant à la terre et vigne dudit Mazen de deux parties à jour et bize, le chemin commun de midi et la vigne de ... [en blanc] d'autre partie, au cens de quatre coupées un quart dues au ... de Montferrand. Et, en échange, ledit Mazen a baillé audit Dégironde une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Faissas, jouxte la terre dudit Pierre Dégironde d'une part, la terre d'Anthoine Aubeny d'autre, la terre de Michel Dégironde daoust d'autre partie, et un sentier commun d'autre, aux cens et charges accoutumés. Et parce que la terre et la vigne baillées par ledit

<sup>38</sup> - Michel Dégironde marquet le jeune : « marquet » est ici le pseudonyme ou sobriquet de cette lignée Dégironde. Ce qui est étonnant, c'est que ce pseudo soit associé à « le jeune » ! Car le seul Michel Dégironde « le jeune » que l'on connaisse à cette époque, porte le pseudo de « barbeyron ou barbeyrou ». En revanche, le Michel Dégironde marquet contemporain au précédent est connu comme étant « le petit » ! Là aussi, comme avec les terroirs, nos scribes ont fait des confusions qui nous gênent.



Dégironde sont de plus grande valeur, ledit Mazen paye une plus-value de la somme de quatre écus sol... Témoins : Messire François Noellet, qui a signé avec Guillaume Boutilhon (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 10 – A.D. 63).

#### 1595-08-05\_Permutation entre François Disseranges et Michel Disseranges

**Permutation du 5 août 1595** entre François Disseranges, tixerand d'Aubière, et Michel Disseranges, aussi tixerand d'Aubière. Ledit Michel Disseranges a baillé audit François le tiers par indivis d'un chazal, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant le verger d'Anna Chibrault d'une part, le chazal de la veuve de Jehan Feullade d'autre, le chazal de Blaize Romain d'autre, et le mur de la ville d'autre, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit François Disseranges a baillé audit Michel le tiers par indivis d'une chalme, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, avec ses appartenances quelconques, juxte la terre de Jehan Fineyre d'une part, la terre de Pierre Disseranges d'autre, la terre de Pierre Boudemeuf d'autre, et la chalme de Michel Mazen d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : Anthoine Barbos sourteur (*serviteur* ?) demeurant audit lieu, et Pierre et Jacques Brolly dudit lieu qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 10 – A.D. 63).

#### 1595-08-30\_Permutation entre Jehan Eyraud et Guillaume Aureilhe

**Permutation du 30 août 1595** entre honorable homme Jehan Eyraud, marchand de Clermont, et Guillaume Aureilhe, laboureur d'Aubière. Ledit Eyraud a baillé audit Aureilhe une vigne d'une œuvre, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Puy, joignant à la vigne de Michel Ramen d'une part, la vigne d'Anthoine Esclany d'autre, et la vigne de Pierre Thévenon d'autre partie ; plus une autre vigne de deux œuvres, située dans ladite justice et au terroir de la Badde, joignant à la vigne d'Anthoine Meusnier d'une part, la vigne de Jacques Aubeny d'autre, la vigne de Jacques Couhade d'autre, et la bugue vacante d'autre partie, lesdites vignes aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Aureilhe a baillé audit Eyraud une autre vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice dudit Clermont et au terroir de Landet, juxte la vigne dudit Eyraud, un vyol entre deux d'une part, la terre de M<sup>e</sup> Jacques Verdier d'autre, la vigne d'Anthoine Domas, laboureur de Clermont, d'autre, et la vigne de Martin Bourcheir d'autre partie, à la percière de la septième partie des fruits due à Monseigneur le Comte d'Auvergne... Témoins : Pierre Chibrat dudit Aubière, et Jehan Chastanier dudit Aubière qui a signé avec ledit Jehan Eyraud (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 10 – A.D. 63).

#### 1595-09-17\_Permutation entre Jehan Eyraud et François Viallevau

**Permutation du 17 septembre 1595** entre honorable homme Jehan Eyraud, marchand de Clermont, et François Viallevau, laboureur dudit Aubière. Ledit Eyraud a baillé audit Viallevau une vigne d'une (~~ou trois~~ ?) œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Plantadas, joignant à la vigne de Jehan Rouchault d'une part, la vigne dudit Viallevau d'autre, la vigne de Me Jehan Tailhandier d'autre, la vigne d'Amable Girard d'autre partie, quitte de cens et charges quelconques ; plus une terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Sezot, joignant à la terre de Bonnet Cellier par sa femme d'une part, la terre des hoirs de Guyot Lingras d'autre, la terre de Jehan Monteilh d'autre, et le chemin commun d'autre partie, au cens mouvant de la censière du S<sup>gr</sup> d'Allagnat. Et, en échange, ledit Viallevau a baillé audit Eyraud une terre de trois quartellées, située dans la justice de Cournon et au terroir de las Listas, joignant à la terre dudit Eyraud de deux parties, la chalme vacante d'autre, et le chemin commun d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Témoins : Pierre Chibrat et François Deroche dudit Aubière, qui n'ont

su signer ; ledit Eyraud a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 10 – A.D. 63).

### 1595-12-03\_Permutation entre Anthoine Cournol et François Vaury

**Permutation du 3 décembre 1595** entre Anthoine Cournol, laboureur de Romagnat, et François Vaury, laboureur d'Aubière. Ledit Vaury a baillé audit Cournol une vigne de deux œuvres, située dans la justice de Montrognon et au terroir du Gueyrun, joignant à la vigne d'Estienne Grasdepain de deux parties, la vigne des hoirs de Jacques Bouschet d'autre, et la vigne de ... [en blanc] Champflour d'autre, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Cournol a baillé audit Vaury trois œuvres de vigne à les prendre d'une vigne de quatre œuvres du côté de midi ainsi que les bornes y sont plantées, situées dans la justice d'Aubière et au terroir du Puy, toute la vigne jouxte la vigne des hoirs de Blaize Tailhender d'une part, ledict commun d'autre, la vigne des hoirs de Guillaume Ameil d'autre, et la vigne d'Annet Vaury d'autre partie, à la percière de la sixième partie des fruits due au S<sup>gr</sup> d'Aubière. Et comme la vigne baillée par ledit Vaury est de plus grande valeur, ledit Cournol a payé une plus-value de la somme de cinquante sols tournois... Témoins : Blaize Thévenon, et messire François Noellet soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 10 – A.D. 63).

### 1596-01-07\_Permutation entre Martin Pezand et François Baille

**Permutation du 7 janvier 1596** entre Maître Martin Pezand, notaire royal à Romagnat, au nom et comme mari et seigneur des biens dotaux d'Anna Martin sa femme, et François Baille, laboureur du lieu d'Aubière, au nom et comme mari et seigneur des biens dotaux de Michelle Herbauld sa femme. Ledit Pezand a baillé audit Baille une terre de dix quartellées, avec ses arbres et autres droits et appartenances, à présent en chalme, située dans la justice de Cournon et au terroir du Bout de Sarliève, jouxte le pré des hoirs de M<sup>e</sup> Anthoine Mazolier de midi, le pré de Pierre Martin boudin de nuit et la terre de Michel Bourcheir de bize et nuit, et la raze de la Guille de jour, quitte de tous cens et charges. Et, en échange, ledit Baille a baillé audit Pezand une terre avec ses noyers d'une quartellée, située dans la justice de Montrognon aux appartenances de Romagnat, et au terroir de la Font de la Fontaine, jouxte la viguerie <sup>39</sup> d'Estienne Grasdepain d'une part, une voye commune de midi, et la terre de Jehan Martin de nuit, et un rif de bize, au cens accoutumé ; plus une autre terre d'une éminée avec ses noyers, située dans ladite justice et au terroir de Fontserge sine du Puy Blanc, jouxte la terre de feu Michel Mège laisné de midi, une voye de jour, la terre de Pierre Aubeny de nuit, une chalme de Saturnin Boschet de traverse, au cens accoutumé... Témoins : François Gioux et Jacques Pezand d'Aubière qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 11 – A.D. 63).

### 1596-02-07\_Permutation entre Jehan Bonabry et Gilbert Ceaulme

**Permutation du 7 février 1596** entre Jehan Bonabry, laboureur d'Aubière, et Gilbert Ceaulme, laboureur dudit lieu. Ledit Bonabry a baillé audit Ceaulme une maison, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, joignant la maison de Gilbert Teyras d'une part, la rue commune d'autre, la maison d'Estienne Legay d'autre, et la maison de Jehan Thévenon d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Gilbert Ceaulme a baillé audit Bonabry une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Chabras lourdas, joignant à la vigne d'Anthoine Dégironde d'une part, la vigne de Guillaume Eschenoit d'autre, la vigne de Martin Fosson d'autre, et la chalme

---

<sup>39</sup> - *Viguerie* : fonction du viguier. La viguerie est une circonscription territoriale soumise au viguier qui administre à la place du comte. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, la circonscription s'efface devant la juridiction.

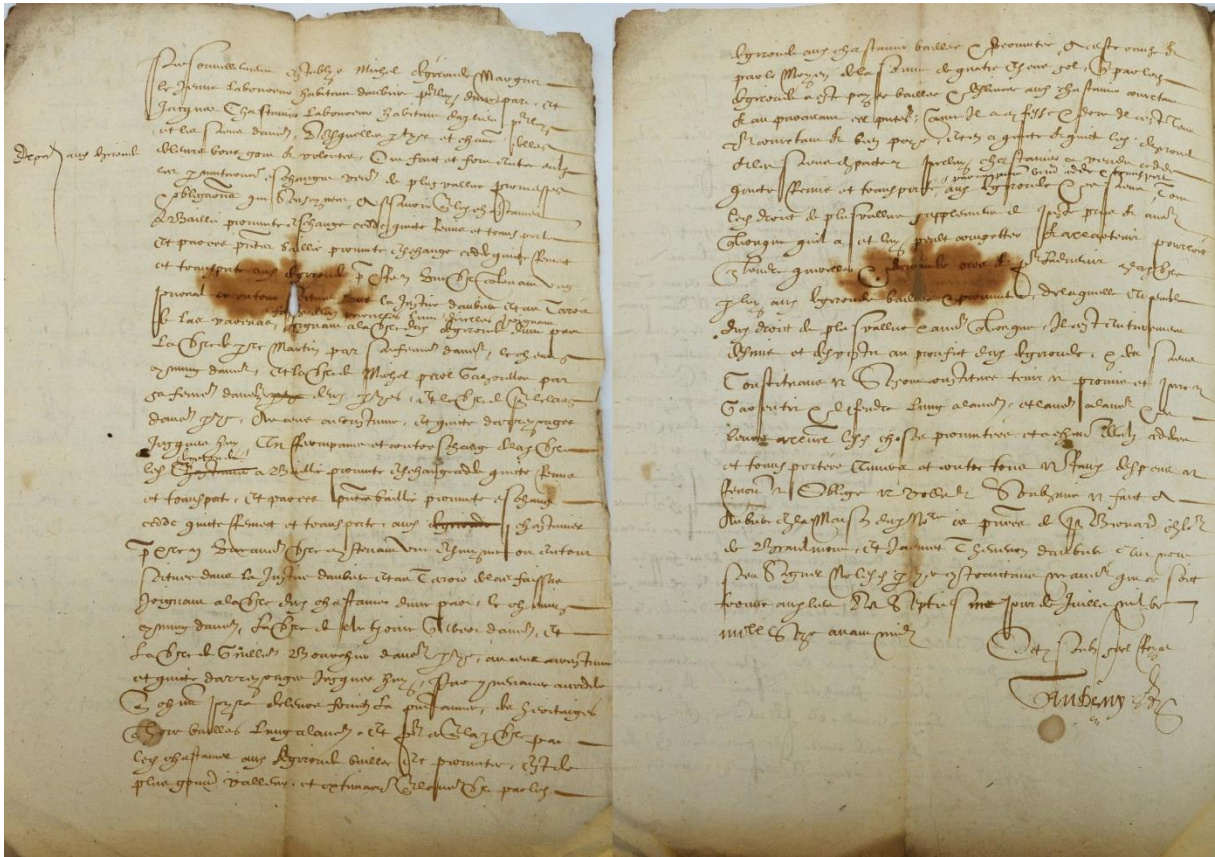
vacante d'autre partie ; plus une autre vigne d'une œuvre et demie, située dans ladite justice et au terroir de la Badde, joignant à la chalmé de Claude Salicques d'une part, le chemin commun d'autre, la vigne de François Ceaulme d'autre, et la vigne de François Pérol d'autre partie ; plus une autre vigne d'une autre œuvre, située dans ladite justice et au terroir de Milerondes, jouxte le chemin commun d'une part, la vigne d'Andrieu Faifeu d'autre, la vigne de Claude Salicques d'autre, et la vigne de Michel Dégironde d'autre partie, lesdits héritages aux cens et charges accoutumés... Témoins : Anthoine Ribeyre, et Jehan Chastanier qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 11 – A.D. 63).

#### 1596-05-11\_Permutation entre Guillaume Chalice et Anthoine Dégironde

**Permutation du 11 mai 1596** entre honorable homme M<sup>e</sup> Guillaume Chalice, marchand de Clermont, et Anthoine Dégironde, laboureur d'Aubière. Ledit Chalice a baillé audit Dégironde un pré avec ses arbres, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de la Ribeyre, joignant au pré dudit Dégironde d'une part, le pré de M<sup>e</sup> Jehan Montorcier d'autre, le pré des hoirs de Jehan Feullade, et de Guillaume Noellet d'autre, et le pré de Michel Pérol d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques ; plus une vigne de trois œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Badde, joignant la vigne d'Anthoine Moynade d'une part, la vigne de François Dujohanel par sa femme d'autre, le dict commun d'autre, et la vigne de Pierre Disseranges d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Chalice un verger planté d'arbres francs, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de Proulliat, joignant au verger dudit Chalice de deux parties, le verger de Guillaume Vaissas par sa femme d'autre, et le grand chemin tendant de Clermont à Ysoire d'autre partie, quitte de tous cens et charges quelconques ; plus une plus-value de la somme de quatre écus sol qu'il a payé audit Chalice... Témoins : Annet Montfant, praticien de Clermont, qui a signé avec ledit Chalice, et Anthoine Ramen qui n'a su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 11 – A.D. 63).

#### 1596-07-07\_Permutation entre Michel Dégironde et Jacques Chastanier

**Permutation du 7 juillet 1596** entre Michel Dégironde marquet le jeune, laboureur d'Aubière, et Jacques Chastanier, laboureur dudit lieu. Ledit Chastanier a baillé audit Dégironde une terre d'un journal, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Varenas, faisant deux parcelles, l'une d'elles joignant à la terre dudit Dégironde d'une part, la terre de Pierre Martin par sa femme d'autre, le chemin commun d'autre, et la terre de Michel Pérol gargoullou par sa femme d'autres deux parties, et la terre de Jehan Lelarge d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Dégironde a baillé audit Chastanier une autre terre d'une éminée, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Faissas, joignant à la terre dudit Chastanier d'une part, le chemin commun d'autre, la terre d'Anthoine Gilbert d'autre, et la terre de Guillaume Bourcheir d'autre partie, au cens accoutumé, plus une plus-value de la somme de quatre écus sol... Témoins : Jehan Bernard de Beaumont, et Jacmet Thévenon d'Aubière, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 11 – A.D. 63).



Permutation du 7 juillet 1596 (pages 1 et 2)

## 1596-07-21\_Permutation entre Michel Solyer et Michel Bonabry

**Permutation du 21 juillet 1596** entre Michel Solyer, laboureur d'Aubière, et Michel Bonabry progoir, laboureur dudit lieu. Ledit Solier a baillé audit Bonabry une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, juxte la chalmé d'Anthonia Rougier d'une part, la vigne d'Annet Reddon d'autre, la vigne de Claude Salicques d'autre, et la vigne de Michel Mazen par sa femme d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Et, en échange, ledit Bonabry a baillé audit Solyer une terre d'une quartellée, située dans ladite justice et au terroir de las Faissas, juxte la terre de Guillaume Vaissas d'une part, le chemin commun d'autre, la terre des hoirs de Me François Blau d'autre, et la terre de Bonnet Chastanier d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : Martin Sauty et Jehan Huguét dudit Aubière qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 11 – A.D. 63).

## 1596-08-26\_Permutation entre Pierre Martin et Jacques Chastanier

**Permutation du 26 août 1596** entre Pierre Martin, laboureur d'Aubière, et Jacques Chastanier, laboureur dudit lieu. Ledit Martin a baillé audit Chastanier le tiers par indivis d'un verger planté d'arbres francs, étant en commun entre lesdits Martin et Chastanier, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, joignant verger de Guillaume Deperes d'une part, le verger d'Estienne Deroche d'autre, le rif commun d'autre, et le verger de Michel Dégironde marquet d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Chastanier a baillé audit Martin une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Badde, joignant à la vigne dudit Martin d'une part à jour, la vigne des hoirs d'Estienne Arnaud d'autre, la vigne de Jehan Chastanier d'autre, et la vigne des hoirs de Jehan Tixier d'autre partie, aussi aux cens et charges accoutumés... Témoins :

Jehan Chastanier jeune dudit Aubière, et messire François Noellet, prêtre dudit lieu soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 11 – A.D. 63).

### 1596-10-20\_Permutation entre Michel et Guillaume Dégironde et Andrieu Faifeu

**Permutation du 20 octobre 1596** entre Michel Dégironde jeune, laboureur d'Aubière, tant pour lui que pour Guillaume Dégironde son frère, et Andrieu Faifeu, laboureur dudit lieu. Ledit Michel Dégironde a baillé audit Faifeu un petit cuvage, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du Rodeyr, joignant au mur de la ville dudit Aubière d'une part, la grange de Claude Salicques d'autre, la maison et chazal de Gabriel Decors d'autre, et le passage commun entre ledit Faifeu et Jehan Beneyt pigayt d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Faifeu une petite chènevière de quatre coupées, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Coste blanche, jouxte le verger desdits Dégironde d'une part, la chènevière dudit Faifeu d'autre à jour, le verger de Michel Viallevau d'autre, et le verger de Michel Bourcheir d'autre partie, au cens accoutumé. Et, comme la chènevière baillée par ledit Faifeu est de plus grande valeur, ledit Dégironde paye une plus-value de la somme de trois écus sol trente sols... Témoins : Guillaume Solyer et Jehan Chastanier qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 11 – A.D. 63).

### 1597-04-23\_Permutation entre François Gioux et Blaize Romain

**Permutation du 23 avril 1597** entre François Gioux, laboureur d'Aubière, et Blaize Romain, laboureur dudit lieu. Ledit Romain a baillé audit Gioux une terre de trois quartonnées avec un grand noyer y étant planté, située dans la justice de Montferrand et au terroir du Port-Dieu <sup>40</sup>, jouxte le chemin commun d'une part, la terre dudit Gioux d'autre, le pré du Chapitre de Clermont d'autre, et la terre de Jehan Cellerier par sa femme d'autre, au cens accoutumé. Et en échange, ledit Gioux a baillé audit Romain une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Milerondes, jouxte la vigne de Jacques Aubeny d'une part, la vigne d'Ollivier Aubeny d'autre, la vigne des hoirs de Me François Mauguin d'autre, et la vigne de Mary Blaneyx de Beaumont d'autre partie, au cens accoutumé. Et comme la terre baillée par ledit Romain est de plus grande valeur, ledit Gioux a payé une plus-value de la somme de douze écus sol... Comme ladite terre, baillée par ledit Romain, fait partie des biens dotaux d'Yzabeau Aubeny, sa femme, il a déjà assigné ladite somme de douze écus sur une sienne maison située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte la maison de Michel Romain d'une part, et la maison de Pierre Boudemeuf d'autre, laquelle maison ledit Romain a voulu que ladite Aubeny sa femme puisse jouir en cas de restitution de dot... Témoins : Michel Romain, laboureur d'Aubière, et Anthoine Esclany dudit lieu qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 11 – A.D. 63).

### 1597-06-11\_Permutation entre Jacques Aubeny et Michel Bonnabry

**Permutation du 11 juin 1597** entre Jacques Aubeny, laboureur d'Aubière, et Michel Bonabry, laboureur dudit lieu. Ledit Bonabry a baillé audit Aubeny une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Faissas sine de la Peyreyre, jouxte la vigne de Jehan Bonaud d'une part, le chemin commun d'autre, la vigne d'Anthoine Tailhandier d'autre, et la vigne d'Andrieu Fayfeu d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Et, en échange, ledit Aubeny a baillé audit Bonabry une autre vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de Milerondes, jouxte la vigne d'Ollivier Aubeny par sa femme d'une part, la vigne de Blaize Romain d'autre, la vigne de

---

<sup>40</sup> - *Le Port Dieu : La Pardieu, aujourd'hui.*

Mari Blaneys d'autre, la vigne de ... [en blanc] d'autre partie, au cens d'un quart de quarte blé due au S<sup>gr</sup> d'Aubièrre. Et parce que la vigne baillée par ledit Bonabry est de plus grande valeur que celle que ledit Aubeny lui a baillée, ledit Aubeny paye une plus-value de la somme de quarante sols... Témoins : Mathieu Verdier, et messire Martin Deperes, prêtre soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 11 – A.D. 63).

#### 1598-01-04\_Permutation entre Michel Disseranges et Jehan Lance

**Permutation du 4 janvier 1598** entre Michel Disseranges, tixerand d'Aubièrre, et Jehan Lance, laboureur dudit lieu. Ledit Disseranges a baillé audit Lance une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubièrre, et au terroir de la Font St-Martin, jouxte la vigne de Jacques Martin par sa femme de deux parties, la vigne de Jehan Rouchault d'autre, et le chemin commun d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Lance a baillé audit Disseranges une terre de trois quartonnées, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Champs, jouxte la terre de Pierre Thévenon d'une part, la terre de Gilbert Rouchault d'autre, deux chemins communs d'autres parties, au cens accoutumé... Témoins : Anthoine Dumolin, et messire François Noellet, prêtre soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 13 – A.D. 63).

#### 1598-01-05\_Permutation entre François Dumas et Guillaume Noellet

**Permutation du 5 janvier 1598** entre noble maître François Dumas, greffier en la cour des Aydes à Montferrand, et Guillaume Noellet, laboureur de ce lieu d'Aubièrre. Ledit Noellet a baillé audit Dumas une terre d'une quartellée, avec ses noyers, située dans la justice de Cournon et au terroir de las Peyras, sur ses confins jouxte la terre du Sr Dumas de jour, le grand chemin tendant de Clermont à Cournon à midi, la terre de M<sup>e</sup> Jehan Perier et M<sup>e</sup> Jehan Montorier de bize, et la terre de ... [en blanc] d'autre partie, au cens d'un quarton <sup>41</sup> froment dû à la Charité de l'église cathédrale de Clermont ; plus une autre terre de trois quartellées, située dans la justice de Montferrand et au terroir de Béaude sine du lots de Sarliève <sup>42</sup>, jouxte le chemin commun de midi, la terre des hoirs d'Annet Guibert dit Santon de Beaumont de bize, la terre dudit Sr Dumas de nuit, et la raze de la Guifle d'autre à jour, quitte de cens et charges ; plus une autre terre d'une éminée, située dans ladite justice [d'Aubièrre] et au terroir de Gardequibaisle sine du Pegeyre, jouxte la terre de Guillaume Pignol de bize, la terre dudit Sr Dumas de jour, la terre d'Ollyvier Aubeny par sa femme d'autre, et le grand chemin commun d'autre partie, au cens de cinq coupées blé dues aux curé et prêtres de l'église d'Aubièrre. Et, en échange, ledit Dumas a baillé audit Noellet la moitié par indivis d'une terre plantée d'arbres et noyers de trois éminées, faisant deux parcelles, l'une d'elles jouxte la terre du chapitre de l'église cathédrale de midi, la terre d'Anthoine Esclany d'autre, et le grand chemin commun d'autres deux parties, et l'autre parcelle jouxte la terre dudit chapitre d'une part, la terre dudit Esclany d'autre, et la terre de M<sup>e</sup> Jehan Tailhendier d'autres deux parties de midi et jour d'autres parties, au cens ancien et accoutumé ; plus une autre terre d'une éminée, avec ses noyers, située dans la justice d'Aubièrre et au terroir du Ventadour, jouxte la terre dudit Anthoine Esclany d'une part, la terre d'Anthoine Tailhandier d'autre à midi, la vigne d'Anthoine Meusnier mynard, Guillaume Deperes et des hoirs de François Dégironde d'autre, et le chemin commun tirant dudit Aubière à Clermont d'autre partie. Et comme les terres baillées par ledit Noellet sont de plus grande valeur, ledit Dumas paye une plus-value de la somme de quinze écus... Témoins : Guillaume Solier dudit Aubière, et messire François Noellet, prêtre qui a signé avec ledit Dumas (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 13 – A.D. 63).

---

<sup>41</sup> Quarton : ancienne mesure de capacité pour les grains (ici le froment) ou les liquides (huile de noix).

<sup>42</sup> - Terroir de Béaude à Montferrand : vous pouvez lire sur ce blogue une étude sur les relations entre Montferrand et Aubière : « Entre Aubière et Montferrand ».

## 1598-03-29\_Permutation entre Jehan et Blaize Tailhandier et autre Jehan Tailhandier

**Permutation du 29 mars 1598** entre Jehan Tailhandier beaulaigue, laboureur d'Aubière, et Jehan et Blaize Tailhandier frères communs en biens, laboureurs dudit lieu. Ledit beaulaigue avait baillé auxdits Jehan et Blaize Tailhandier frères une petite grange, sans couverture, lors d'un échange entre lesdites parties, et depuis couverte et réparée par lesdits Tailhandier frères, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Font, jouxte le jardin desdits Tailhandier, et par eux acquis par droit de retrait de Jacques Gioux d'une part, le chemin commun d'autre, la grange et courtil de Michel Dégironde marquet d'autre, et la vigerie de M<sup>e</sup> Jehan Tailhandier d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, lesdits Tailhandier frères avaient baillé audit beaulaigue un pré d'un quart d'œuvre, situé dans la justice d'Aubière, et au terroir de la Ribeyre, jouxte le pré de Jacques Aubeny de deux parties, le pré de Michel et Guillaume Dégironde frères d'autres, et le pré de M<sup>e</sup> Jehan Montorcier d'autre partie, au cens d'une coupée et demie pasmoule due au Sgr de Royat. Et parce que la grange est de plus grande valeur que le pré, une plus-value de la somme de six écus a été payée par lesdits Tailhandier frères audit beaulaigue, ainsi qu'il l'a confessé, du produit de la vente de certains noyers qu'ils ont vendus à Michel Dégironde daoust, lesquels étaient dans une vigne appartenant aux femmes desdits Tailhandier comme ils l'ont confessé, et dont ledit beaulaigue s'est tenu pour comptant et bien payé, et en a quitté lesdits Tailhandier... Témoins : Estienne Tailhandier et Pierre Vray, d'Aubière, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 13 – A.D. 63). [2 docs]

## 1598-04-05\_Permutation entre Jehan et François Thévenon

**Permutation du 5 avril 1598** entre Jehan Thévenon, laboureur d'Aubière <sup>43</sup>, et François Thévenon, laboureur dudit lieu. Ledit Jehan Thévenon a baillé audit François Thévenon, une maison avec une chambre et cellier étant au-dessous, avec leurs aizes et appartenances quelconques, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte la maison de Guillaume Pignol par sa femme d'une part, le chazal et aize de Gilbert Ceaulme et Gilbert Teyras d'autre, la voye commune d'autre, et une autre rue à bout d'autre partie, au cens d'une coupée pasmoule due à Monseigneur d'Aubière. Et, en échange, ledit François Thévenon a baillé audit Jehan Thévenon une croutte étant au-dessous de la maison de Pierre Thévenon laisné, frère audit François avec une étable étant au-devant sans couverture, avec ses entrées et autres aizes et appartenances quelconques sans n'y rien retenir et des mêmes qu'elle est advenue audit François Thévenon par le partage fait entre lui et ledit Pierre son frère, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Razette sine du cimetièrre, jouxte la maison d'Estienne Thévenon d'une part, la maison et aizes de Jacmet Thévenon de midi, la maison de Jehan Thévenon, et le passage à bout de Jehan Eyrault entre deux de jour d'autre, et la rue commune d'autre partie, et quitte de tous cens et charges quelconques. Et comme la maison baillée par ledit Jehan Thévenon audit François est de plus grande valeur que la croutte, ledit François a payé une plus-value de la somme de deux écus sol... Témoins : Anthoine Dumolin qui n'a su signer, et messire

---

<sup>43</sup> - Je suis resté longtemps dubitatif quant à l'identité de Jehan Thévenon de l'acte ci-dessus, et du François Thévenon, dont cet acte dit qu'il est frère de Pierre Thévenon laisné ! Dans le partage évoqué ci-dessus, qui date du 9 janvier 1597, Pierre et François Thévenon, frères, sont dits fils à feu Jacques ! Et ils n'ont pas de frère prénommé Jehan ! Il semblerait qu'il y ait eu confusion entre les enfants homonymes de Jacques Thévenon (époux d'Anthonia Ramen) et ceux de son frère Pierre Thévenon (époux d'Halips Legay) !!! Pour résumer : Jehan, François et Pierre Thévenon sont frères et fils de Pierre, mais les deux derniers ne se partagent pas les biens de Jacques Thévenon, qui n'avait que deux fils : Pierre et François.

François Noellet, prêtre dudit lieu soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 13 – A.D. 63).

#### 1598-11-17\_Permutation entre Pierre Eyraud et Anthoine Aubeny

**Permutation du 17 novembre 1598** entre Pierre Eyraud, laboureur d'Aubière, et Anthoine Aubeny, aussi d'Aubière. Ledit Eyraud a baillé audit Aubeny une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bade, jouxte la vigne dudit Aubeny de deux parties, la vigne de Jehan Chastanier d'autre, la vigne de Michel Dégironde Barbeyron d'autre partie, au cens accoutumé. Et, en échange, ledit Aubeny a baillé audit Eyraud une autre vigne d'une œuvre et demie, située dans ladite justice et au terroir de Mallemousche, jouxte la vigne de Jacques Martin par sa femme de deux parties, le chemin commun d'autre, et un hecdict commun d'autre partie, aussi aux cens et charges accoutumés. Et parce que la vigne baillée par ledit Eyraud audit Aubeny est de plus grande valeur, une plus-value de la somme de trois écus sol dix sols a été payée par ledit Aubeny... Témoins : Gabriel Decors, et messire Martin Deperes, prêtre dudit Aubière, qui a signé (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 13 – A.D. 63).

#### 1598-11-30\_Permutation entre François et Jacmet Thévenon

**Permutation du 30 novembre 1598** entre François Thévenon, fils à feu Jacques, laboureur d'Aubière, et Jacmet Thévenon, laboureur dudit lieu. Ledit François Thévenon a baillé audit Jacmet Thévenon une vigne d'une œuvre, située dans la justice d'Aubière et au terroir de la Bezou, jouxte la vigne dudit Jacmet Thévenon d'une part, la vigne de François Tixerand [*lire Disseranges*] d'autre, la vigne de Pierre Jozat d'autre partie ; plus une chènevière de cinq coupées, située dans ladite justice et au terroir du Thuel, jouxte la terre de François Pérol d'une part, la terre de Martin Fosson d'autre, la voye commune d'autre, et la terre de Martin Viallevau d'autre partie, au cens d'une coupée blé due au Chapitre ... .. ? Et, en échange le dit Jacmet Thévenon a baillé audit François, la sixième portion par indivis d'un verger planté d'arbres francs et autres, situé dans la justice d'Aubière et au terroir du Pré Christal sine la Ribeyre, le tout jouxte le verger de M<sup>e</sup> Jehan Tailhendier d'une part, le verger de Guillaume Pignol par sa femme d'autre, et le verger dudit François Thévenon d'autre partie, au cens accoutumé... Témoins : Anthoine Aubeny, et messire François Noellet, prêtre soussigné (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 13 – A.D. 63).

#### 1599-04-27\_Permutation entre Michel Mazen et Jehanne Legay

**Permutation du 27 avril 1599** entre Michel Mazen, laboureur d'Aubière, et Jehanne Legay, veuve de Pierre Feullade. Ledit Mazen a baillé à ladite Legay un verger entouré de haies d'une œuvre, avec ses arbres, situé dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, jouxte le verger des hoirs de feu Claude Salicques d'une part, le verger de Jacques Legay rouchon, et des hoirs de François Obby d'autre à jour, le chemin commun de midi, et le verger de François Baille d'autre partie, aux cens et charges accoutumés ; plus une sauzade ou ribaye [*sic*] d'une coupée, située dans ladite justice et au terroir de la Coste blanche, jouxte le verger de Michel et Guillaume Dégironde de trois parties, et le verger d'Andrieu Faifeu d'autre partie, au cens accoutumé... Et, en échange, ladite Legay a baillé audit Mazen un autre verger d'une œuvre, avec ses arbres francs et autres, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Coste blanche sine du Pré neuf, jouxte le verger dudit Mazen de deux parties à jour et bize, le pré du S<sup>gr</sup> d'Aubière, le béal tirant à Sarliève entre deux d'autres deux parties, au cens de deux quarts de blé dues au chapitre de Saint-Genès de Clermont. Et parce que le verger et la sauzade baillés par ledit Mazen sont de plus grande valeur, ladite Legay paye une plus-value de la somme de deux écus sol...



Fait à Aubière en la rue de la Quayre en présence d'honorable homme M<sup>e</sup> Paul Galoubye, notaire royal, et procureur au siège présidial d'Auvergne à Clermont, M<sup>e</sup> Jacmet Dumolin, greffier dudit Aubière, et Jehan Chastanier, qui ont signé, et aussi Guillaume Noellet et Anthoine Ribeyre dudit lieu d'Aubière, qui n'ont su signer, le 27<sup>ème</sup> jour d'avril 1599 après midi (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 14 – A.D. 63).

#### 1599-06-30\_Permutation entre Blaize Ceaulme et Estienne Fontfreyde

**Permutation du 30 juin 1599** entre Blaize Ceaulme, laboureur d'Aubière, et Estienne Fontfreyde, laboureur de Sauzet. Ledit Ceaulme a baillé audit Fontfreyde une chènevière et un pré y joignant, situés dans la justice de Montrognon et au terroir de la Bughe, joignant au pré de Monseigneur ... de Fontfreyde d'une part, et la chènevière de Michelle Fontfreyde d'autre ; plus une autre terre, située dans ladite justice et au terroir de la Gazelle, jouxte la terre de Michelle Fontfreyde d'une part, et la terre de François Souchaud d'autre partie, et la voye commune d'autre ; lesdits héritages aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Fontfreyde a baillé audit Ceaulme une vigne d'une œuvre faisant deux casseaux, située dans la justice de Beaumont et au terroir de la Gaude, jouxte la vigne de Jacques Boutaigue d'une part, la terre des hoirs de Me Pierre Rougier d'autre, et la vigne d'Estienne Roche d'autre, au cens accoutumé. Cités : feu Gilbert Ceaulme son fils et de feue Anthonia Roux sa femme quand vivait... On apprend que ladite Michelle Fontfreyde est la fille dudit Estienne. Témoins : Michel Dégironde et Anthoine Aubeny, d'Aubière, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 14 – A.D. 63).

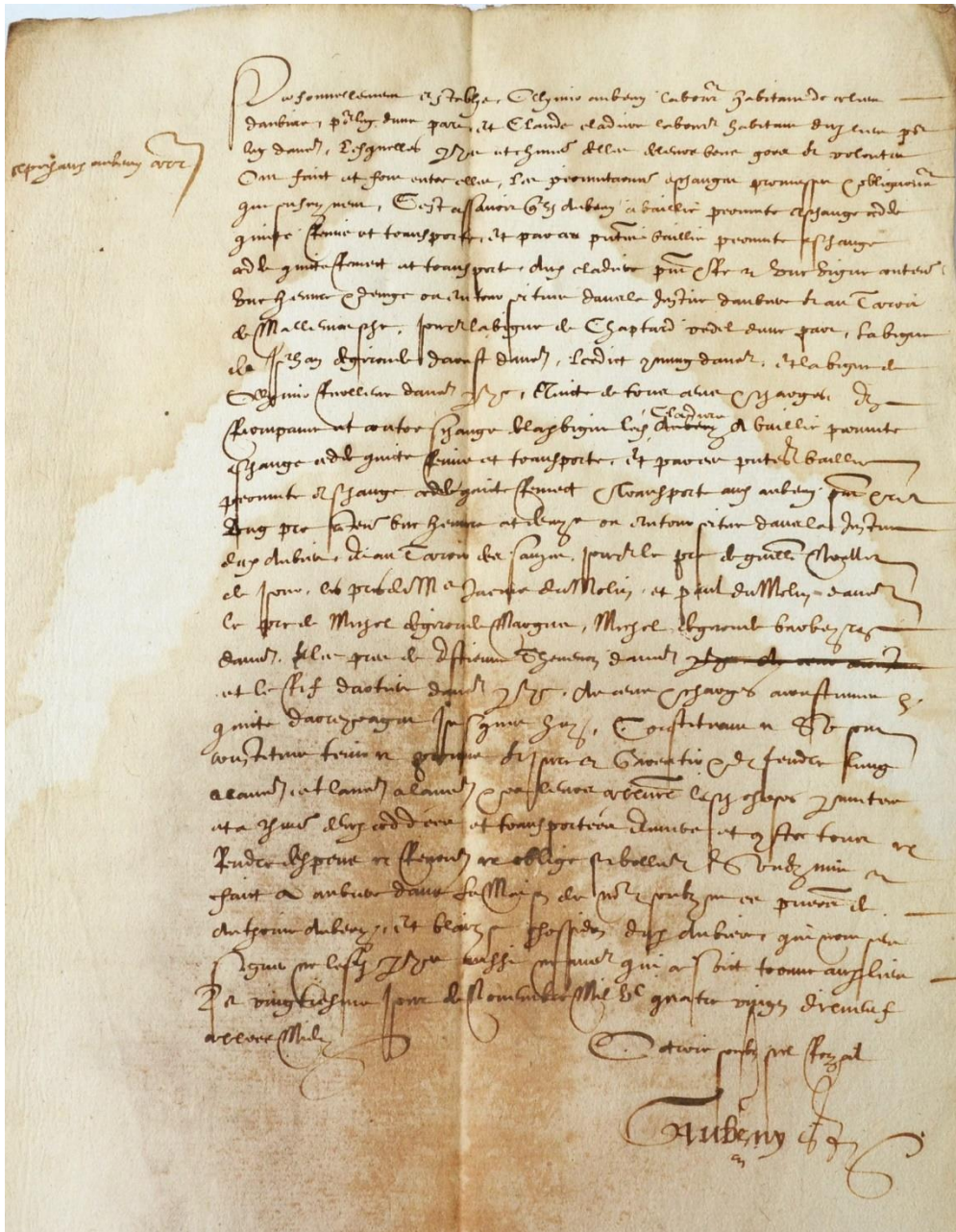
#### 1599-08-22\_Permutation entre Paul Dumolin et Pierre Thévenon jeune

**Permutation du 22 août 1599** entre Paul Dumolin, laboureur d'Aubière, et Pierre Thévenon jeune dudit lieu. Ledit Thévenon a baillé audit Dumolin une vigne de deux œuvres avec une chalme y joignant d'une œuvre, situées dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemouche, jouxte la vigne de Michel et Guillaume Dégironde d'une part, la vigne de Guillaume Aureille d'autre, la vigne de François Arnaud d'autre, et ledict commun d'autre partie, aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Dumolin a baillé audit Thévenon un ort de deux coupées avec ses noyers, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Treilhas sine de la Brèche, jouxte le jardin de Michel Pérol de jour d'une part, le jardin dudit Thévenon d'autre, le vyol ou chemin commun d'autre, et la grange de François Pérol d'autre à bize d'autre partie, au cens accoutumé. Et parce que la vigne baillée par ledit Thévenon audit Dumolin est de plus grande valeur, ce dernier a payé une plus-value de la somme de sept écus... Témoins : André Verier, marchand à Clermont, qui a signé, et Guillaume Dégironde dudit Aubière, qui n'a su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 14 – A.D. 63). [2 docs]

#### 1599-11-14\_Permutation entre Jehan Tailhendier et Andrieu Faifeu

**Permutation du 14 novembre 1599** entre M<sup>e</sup> Jehan Tailhendier, receveur des consignations et dépôts à Clermont, et Andrieu Faifeu, laboureur de ce lieu d'Aubière. Ledit Tailhendier a baillé audit Fayfeu une chènevière de trois quartonnées avec ses noyers, située dans la justice d'Aubière et au terroir du Chambon, jouxte la terre de M<sup>re</sup> Gilbert Mauguin, chanoine de Clermont, d'une part, la terre de Guillaume Noellet par sa femme d'autre, le chemin commun d'autre, et un terrail d'autre partie du côté de midi, au cens accoutumé... Et, en échange, ledit Fayfeu a baillé audit Tailhendier une vigne de deux œuvres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Rochegenès, jouxte la vigne dudit Tailhendier d'une part, la vigne de Jehan Chastanier d'autre, la vigne de François Fallateuf d'autre, et deux hecdicts communs d'autres parties, au cens accoutumé... Témoins : Michel Dégironde jeune dudit Aubière, qui n'a su signer, messire Martin Deperes, prêtre, qui a

signé avec M<sup>e</sup> Jehan Tailhendier (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 14 – A.D. 63).



Permutation du 20 novembre 1599 entre Ollyvier Aubeny et Claude Cladière (page une et dernière)

### 1599-11-20\_Permutation entre Ollyvier Aubeny et Claude Cladière bony

**Permutation du 20 novembre 1599** entre Ollyvier Aubeny, laboureur d'Aubière, et Claude Cladière bony, laboureur dudit lieu. Ledit Aubeny a baillé audit Cladière une vigne d'une œuvre et demie, située dans la justice d'Aubière et au terroir de Mallemousche, jouxte la vigne de Chaptard Vedel d'une part, la vigne de Jehan Dégironde daoust d'autre, lecdict commun d'autre, et la vigne d'Ollyvier Recollène d'autre partie, quitte de tous cens et charges. Et, en échange, ledit Cladière a baillé audit Aubeny un pré d'une œuvre et demie, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir des Sauzes, jouxte le pré de Guillaume Noellet de jour, le pré de M<sup>e</sup> Jacmet Dumolin et Paul Dumolin d'autre, le pré de Michel Dégironde maugue, Michel Dégironde barbeyron d'autre, le pré d'Estienne Thévenon d'autre, et le rif d'Artière d'autre partie, aux cens et charges accoutumés... Témoins :

Anthoine Aubeny et Blaize Chossidon dudit Aubière, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 14 – A.D. 63).

#### 1600-02-07\_Permutation entre Jehan Hugues et Anthoine Dumolin

**Permutation du 7 février 1600** entre Jehan Hugues, cordonnier d'Aubière, et Anthoine Dumolin, fils à feu Michel, dudit lieu. Ledit Hugues a baillé audit Dumolin une maison consistant en une chambre et un cellier étant au-dessous, avec son passage extérieur, située dans le lieu d'Aubière et au quartier du cimetière, jouxte la maison d'Anthoine Ramen d'une part à jour, la maison de François Aureilhe par sa femme d'autre, la maison de Marie Bellard, veuve de Jehan Domas d'autre, et le passage commun entre lesdits Ramen, Bellard et Hugues d'autre partie, au cens d'une coupée blé due au S<sup>gr</sup> d'Aubière. Et, en échange, ledit Dumolin a baillé audit Hugues une sauzade avec ses arbres, située dans la justice d'Aubière et au terroir de las Champs, jouxte le verger de Bonnet Chastanier d'une part, le ruisseau d'autre à midi, et le chemin commun de bize et traverse d'autre partie ; plus une terre d'une éminée, située dans ladite justice d'Aubière et au terroir des Gravins, jouxte la terre de Noël Dumolin d'une part, la terre d'Estienne Mallet d'autre, le chemin français d'autre et la terre de ... [en blanc] d'autre partie, lesdites sauzade et terre aux cens et charges accoutumés... Et parce que la maison baillée par ledit Hugues est de plus grande valeur, ledit Dumolin paye une plus-value de la somme de neuf écus vingt sols... Ledit Hugues a dès à présent assigné ladite somme de neuf écus vingt sols sur une autre maison à lui appartenant, située dans le lieu d'Aubière et au quartier de la Place, jouxte le four dudit Aubière d'une part, la maison de Guillaume Rouchault d'autre, et le cimetière dudit Aubière d'autre ; plus sur une vigne de deux œuvres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir dau Rinal, jouxte le chemin allant à Clermont d'une part, la vigne de Pierre Viallevau d'autre partie... Témoins : M<sup>e</sup> Jacmet Dumolin, greffier dudit Aubière, soussigné, et Jehan Rouchault d'Aubière, qui n'a su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 15 – A.D. 63).

#### 1600-02-07\_Permutation entre Jehan Rouchault et François Planche

**Permutation du 7 février 1600** entre Jehan Rouchault, laboureur d'Aubière, et François Planche, de ce lieu d'Aubière, à présent demeurant à Clermont. Ledit Planche a baillé audit Rouchault un chazal de maison avec ses appartenances, situé dans le lieu d'Aubière et au quartier du Verdier, jouxte la rue commune d'une part, la maison des hoirs d'Annet Noalhat d'autre, la maison des hoirs de François Ribeyre d'autre, et le cuvage de Michel Eyrauld d'autre, et une autre rue à bout d'autre à nuit ; plus une vigne de deux œuvres avec ses arbres, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Puy, faisant deux parcelles, l'une d'elles jouxte le chemin tendant d'Aubière à Pérignat d'une part, à jour, la vigne des hoirs dudit Annet Noalhat, la vigne de Pierre Verdier, meunier de Clermont, d'autre à midi, et l'autre parcelle jouxte la chalme d'Annet Reddon besse d'une part, la vigne d'Anthoine Noalhat d'autre, et le chemin allant audit Pérignat d'autre partie, lesdits chazal et vigne aux cens et charges accoutumés. Et, en échange, ledit Rouchault a baillé audit Planche une terre de trois quartellées, située dans la justice dudit Aubière et au terroir du Sezot, jouxte la terre de George Roussel par sa femme d'une part, la terre de Blaize Rameyn par sa femme et de Michel Dégironde daoust d'autre, la terre de Jehan Eyrauld d'autre, et la terre dudit Rouchault du côté de nuit d'autre partie, aussi au cens accoutumé... Témoins : François Baille et Michel Disseranges dudit Aubière, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 15 – A.D. 63).

#### 1600-05-03\_Permutation entre Jehan Eyraud et Michel Vaissair

**Permutation du 3 mai 1600** entre Jehan Eyrauld, marchand de Clermont, et Michel Vaissair, laboureur de ce lieu d'Aubière. Ledit Vaissair a baillé audit Eyrauld une vigne d'une

demi œuvre, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de la Badde, joignant la vigne des hoirs de François Dégironde d'une part, la vigne de sieur Anthoine Meusnier mynard d'autre, et la vigne dudit Eyraud d'autres deux parties, quitte de tous cens et charges. Et, en échange, ledit Eyraud a baillé audit Vaissair une autre vigne d'une œuvre, avec ses arbres, située dans ladite justice et terroir, juxte la vigne de François Ceaulme d'une part, la vigne de Paul Dumolin d'autre, le chemin commun d'autres deux parties, quitte de tous cens et charges. Et, comme la vigne baillée par ledit Vaissair est de plus grande valeur, ledit Eyraudt paye une plus-value de la somme d'un écu quarante sols... Témoins : Gabriel Decors et Jacques Reymond, dudit lieu, qui n'ont su signer ; ledit Eyraud a signé [JEyraud] (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 15 – A.D. 63).

### 1600-10-01\_Permutation entre Jehan Gioux et Jacques Gioux

**Permutation du 1<sup>er</sup> octobre 1600** entre Jehan Gioux, laboureur de ce lieu d'Aubière, et Jacques Gioux, fils à feu Guillaume, laboureur dudit lieu. Ledit Jehan Gioux a baillé audit Jacques Gioux une terre d'une éminée, située dans la justice dudit Aubière et au terroir de las Faissas, juxte la terre de François Gioux d'une part, un sentier commun d'autre, la terre de M<sup>e</sup> Bertrand Mège d'autre, et la terre de Guillaume Noellet par sa femme d'autre partie, au cens de trois coupées blé dues à la Charité d'Aubière. Et, en échange, ledit Jacques Gioux a baillé audit Jehan Gioux un ort ou sauzade de trois coupées avec ses arbres, situé dans la justice dudit Aubière et au terroir des Horts de Menier, juxte le verger dudit Jehan Gioux d'une part, le verger de Michel Dégironde daoust d'autre, le verger de Guillaume Deperes d'autre, et le chemin commun d'autre partie de bize, au cens d'une coupée blé due aux prêtres dudit Aubière... Témoins : Michel Dégironde jeune, Estienne Deroche et François Gioux dudit Aubière, qui n'ont su signer (M<sup>e</sup> Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière, 5 E 44 15 – A.D. 63).

\*\*\*

*Sommaire des textes à suivre...*

Dates			Libellés des permutations entre	Pages
18	12	1585	Andrieu Anthoine, marchand de Clermont, et François Daurière, marchand d'Aubière	1
12	01	1586	Gioux François, laboureur d'Aubière, et Guillaume Estien, laboureur dudit lieu (2 docs)	1
03	02	1586	Tailhandier Jehan, marchand de Clermont, et François Obby, laboureur d'Aubière (2 docs)	2
25	02	1586	Dumolin Pierre, hoste d'Aubière, et Guillaume Vaury et sa femme, Anna Queyrellet	3
23	03	1586	Delaboissière Jehan et Françoise Ramen, femme à Guillaume Fosson d'Aubière	3
01	05	1586	Gourga Pol et Anthonia Bellard, veuve d'Anthoine Cladière, et son fils, Claude Cladière, d'Aubière	4
02	06	1586	Dégironde Anthoine et mari de Jehanne Mallet, et Estienne Mallet	4
24	08	1586	Dumolin Pierre, hoste d'Aubière, et Ligier et Anthoine Fourcaud, père et fils, laboureurs d'Aubière	5
24	08	1586	Gioux François, laboureur d'Aubière, et Ollivier Mazen, d'Aubière	5
23	09	1586	Tailhandier Jehan, marchand de Clermont, et Guillaume Noellet, laboureur d'Aubière	6
03	02	1587	Dégironde Michel et Anthoine Ameil	6
24	02	1587	Ceaulme Guillaume et Anna Moynade	7
04	03	1587	Salicques Claude et Jacques Vialevaux	7
13	03	1587	Chastanier Jehan et Jacques Chastanier	7
26	07	1587	Vialevaux François et Jacques Gioux	8
19	10	1587	Deperes Jehan l'aisné et Jehan Deperes le jeune	8
17	11	1587	Vialevaux François et Michel Bourcheix	9
26	11	1587	Travers Anthoine et Annet Aubignat	9
01	12	1587	Gioux François et Michel Bonabry	9
24	12	1587	Chastanier Martin et François Dégironde	10
20	01	1588	Dégironde Anthoine et Bonnet Chastanier	10
16	12	1588	Boudemeuf Jehan et George Verny	11
06	03	1588	Disseranges François et Anthoine Noalhat	11
07	03	1588	Cladière Anthoine et Pierre Thévenon	11
08	04	1588	Dégironde Anthoine et Bonnet Chastanier	12
24	04	1588	Noellet Guillaume et François Gioux	13
26	04	1588	Disseranges Pierre et Jehanne Delair	13
26	09	1588	Tailhandier Jehan et Anthoine Fourcaud	13
17	04	1589	Dufraise François et François Baille	14
21	02	1590	Brunel Gaspard et Michel Mazen	14
28	02	1590	Fourcaud Ligier et Guillaume Bouchier	14
01	04	1590	Rodadde Colin et Anthonia Mallet	15
30	04	1590	Geneix Guillaume et Michelle Aubeny	15
18	12	1590	Mazen Michel et François Dégironde	16
27	12	1590	Dégironde Michel et Michel Disseranges	16
26	05	1591	Vedel Chaptard et Gabriel Decors	16
27	05	1591	Bourcheir Michel et Guillaume Robin	17
06	07	1591	Dégironde Anthoine et Michel Janon	17

28	10	1591	Ramain Michel et Blaize, frères	17
08	01	1592	Gioux François et Jacques, frères	18
26	01	1592	Feulhade Pierre et Estienne Deroche	18
02	02	1592	Dégironde Anthoine et Michel Dégironde	18
03	02	1592	Gioux François et Estienne Deroche	19
06	02	1592	Dégironde Anthoine et Blaize et Jehan Tailhandier	19
09	02	1592	Ramen Anthoine et Michel Dégironde	19
13	02	1592	Aubeny Anthoine et Jehan Lance	20
21	02	1592	Dégironde Michel et Anthoine Dégironde	20
03	03	1592	Legay François et Jacques, frères	20
10	03	1592	Eyraud Jehan et François Vaury	21
14	03	1592	Dégironde Michel et Jehan Lance	21
15	03	1592	Aubeny Jacques et Jehanne Delair	22
06	05	1592	Noellet Guillaume et François Gioux	22
11	06	1592	Mazen Michel et Anthoine Moynade	23
20	12	1592	Bourcheir Michel et Estienne Deroche	23
01	01	1593	Dégironde Anthoine et Jehanne Vedel	23
02	01	1593	Vialevaux Jacques et Anthoine Aubeny	24
18	01	1593	Feulhade Pierre et Marie Pousson	24
02	03	1593	Rouchault Jehan et Ollivier Reclène	24
03	05	1593	Thévenon Jacmet et Claude Cladière	25
23	05	1593	Monteilh Jehan et Sébastien Marmat	25
29	12	1593	Feulhade Pierre et Estienne Deroche	25
03	02	1594	Thévenon Jacmet et Michel Bonabry	26
07	02	1594	Decors Anthoine et Gabriel Decors	26
28	02	1594	Dégironde Anthoine et Jacques Chastanier	27
17	04	1594	Vaury François et Michel Disseranges	27
25	06	1594	Deperes Guillaume et Jacques Chastanier	27
21	09	1594	Deleir Guillaume et Pierre Thévenon	28
18	12	1594	Disseranges François et Michel, frères	28
18	12	1594	Pérol Michel et Michel Vaissair	28
26	12	1594	Courtine Jacques et Marie Brunel	29
14	01	1595	Aubeny Anthoine et Jean Lance	29
30	04	1595	Deroche Estienne et Gabriel Decors	29
16	05	1595	Dégironde Michel et Anthoine Noalhat	30
31	05	1595	Mazen Michel et Pierre Dégironde	31
05	08	1595	Disseranges François et Michel Disseranges	31

30	08	1595	Eyraud Jehan et Guillaume Aureilhe	31
17	09	1595	Eyraud Jehan et François Viallevau	32
03	12	1595	Cournol Anthoine et François Vaury	32
07	01	1596	Pezand Martin et François Baile	32
07	02	1596	Bonabry Jehan et Gilbert Ceaulme	33
11	05	1596	Chalice Guillaume et Anthoine Dégironde	33
07	07	1596	Dégironde Michel et Jacques Chastanier	33
21	07	1596	Solyer Michel et Michel Bonabry	34
26	08	1596	Martin Pierre et Jacques Chastanier	34
20	10	1596	Dégironde Michel et Andrieu Faifeu	35
23	04	1597	Gioux François et Blaise Romain	35
11	06	1597	Aubeny Jacques et Michel Bonabry	35
04	01	1598	Disseranges Michel et Jehan Lance	36
05	01	1598	Dumas François et Guillaume Noellet	36
29	03	1598	Tailhandier frères et Jehan Tailhandier	37
05	04	1598	Thévenon Jehan et François Thévenon	37
17	11	1598	Eyraud Pierre et Anthoine Aubeny	38
30	11	1598	Thévenon François et Jacmet Thévenon	38
27	04	1599	Mazen Michel et Jehanne Legay	38
30	06	1599	Ceaulme Blaize et Estienne Fontfreyde	39
22	08	1599	Dumolin Paul et Pierre Thévenon jeune	39
14	11	1599	Tailhendier Jehan et Andrieu Faifeu	39
20	11	1599	Aubeny Ollyvier et Claude Cladière	40
07	02	1600	Hugues Jehan et Anthoine Dumolin	41
07	02	1600	Rouchault Jehan et François Planche	41
03	05	1600	Eyraud Jehan et Michel Vaissair	42
01	10	1600	Gioux Jehan et Jacques Gioux	42

*Les textes ont été transcrits et annotés par Pierre Bourcheix (2023).  
Les photos des actes sont de Pierre Bourcheix et tous les actes sont issus des Archives départementales du Puy-de-Dôme.*